

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature;

J U I N 1759.



A LUXEMBOURG;

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LIX.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examinateur,*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Tre-voux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8^o. nouv. édit. revüe par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

J U I N 1759.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant une petite Brochure en forme
de Lettre imprimée à Paris sous ce titre :*
Les Jésuites atteints & convaincus de
Ladrière.

IL y a un mois que cet Ecrit est entre
nos mains. Mais les matières préparées
pour notre Journal du mois passé, nous
ont porté à ne le présenter que dans celui-
ci à ceux de nos Lecteurs qui ne l'ont pas vu.
Il commence par un Avertissement de l'Editeur
que voici.

*Les Jésuites
atteints
& convain-
cus de Lad-
rière.*

D d 2

Quelque

Quelque soin qu'on ait pris jusqu'ici pour démasquer les Jésuites, on ne peut se flatter d'avoir épuisé la matière. Il importe trop au Public de les connaître, pour que des Citoyens zélés se rebutent de faire des recherches, & de rassembler, sous un point de vue, les différens traits qui les caractérisent. On est heureusement parvenu à dévoiler dans des Livres pleins de goût & d'érudition leurs dogmes impies, leur morale corrompue, leurs perfides complots. On nous les a peints, avec la candeur & la modération qui distinguent la vérité, comme des hommes séditionnaires, des commerçans avides, d'habiles politiques, d'indignes farceurs, des gens possédés du Démon, des régicides, des empoisonneurs, des magiciens. Le tableau n'est point chargé, la ressemblance n'est encore qu'imparfaite; c'est pour satisfaire à ce qu'exigent de nous la charité & l'amour de la Patrie, que nous allons ajouter un coup de pinceau, en rendant publique une Lettre qui nous est tombée entre les mains. Le Particulier qui l'écrivoit à un de ses amis, a découvert dans les Jésuites une qualité qui avoit échappée aux yeux de la multitude. Nous espérons que cette découverte ne sera point étrangère au plan qu'on s'est formé, d'acquiescer une entière connoissance des intrigues & des vices de la Société.

Lettre de Mr. ***, à Mr. l'Abbé ****.

Vous êtes surpris, Monsieur, de ce que les Jésuites attaqués dans presque tous les Royaumes, par toute sorte de personnes, & dans toute espèce d'écrits, ne répondent aux imputations les plus atroces, que par un silence opiniâtre, dont vous ne pouvez approfondir la cause. La Capitale est inondée de Libelles diffamatoires qu'on écrit contre eux. Ces Libelles se répandent dans les Provinces, & se succèdent avec une rapidité capable de fatiguer les Lecteurs les plus avides de nouveautés. La droiture qui vous est naturelle, & plus encore la Religion que vous professez, ne vous permettent pas de former des soupçons qui leur seroient injurieux. L'acharnement de leurs ennemis vous rend leurs dépositions suspectes; vous suspendez votre jugement, vous voulez entendre les deux Parties avant que

que de prononcer; rien n'est plus sage ni plus conforme à l'équité qui fut toujours la règle de votre conduite. Mais enfin vous vous laissez d'attendre, & la Société persiste à se taire. Son inaction cependant, loin de g'acer ses ennemis, redouble leur activité. Cent plumes travaillent nuit & jour à noircir un Corps que ses services faisoient regarder autrefois comme utile à l'Etat. Les brochures s'accumulent, les accusateurs se multiplient, leur bourdonnement se change en clameurs, les antichambres en rétenrissent. Le Petit-maitre, le Philosophe, le Cagot (*), tous en veulent à ces Pères, chacun cherche un moyen efficace de les décréditer & de leur nuire. *Quand, dites-vous, commenceront-ils à se défendre? n'est-il pas tems qu'ils se justifient? pour-quoi ne le font-ils pas?* Vous me priez de vous expliquer sur cela ma pensée; j'obéis: & quoique je n'aye consulté aucun d'eux, je crois être en état de vous rendre raison de leur conduite. Je n'avance rien sans preuve, parce que je sçais qu'on ne satisfait point un esprit aussi solide que le vôtre, en s'appuyant sur des préjugés, ou en se livrant à des préjugés. J'examinerai sans partialité quelle peut être la cause de leur silence. Je ne crains point leur colère, on les outrage impunément. Je brigue encore moins leur faveur, à quoi me serviroit-elle? Je cherche la vérité, & mon unique but est de résoudre la question que vous me proposez.

Vous le savez, Monsieur, dans tous les tems on s'est efforcé de faire passer les Jésuites pour des hommes adroits, d'habiles politiques. Ceux qui vivent aujourd'hui jouissent de cette réputation comme en ont joui ceux qui les ont précédés. Je ne sais pas ce qu'étoient leurs Pères; mais s'il faut vous dire librement ma pensée, je crois qu'on fait beaucoup d'honneur à ceux-ci en leur supposant les vûes fagement concertées, les détours finement ménagés, le coup d'œil fin & pénétrant, l'activité secrète &

D d 3 cachée

(*) *Le Cheval s'approchant lui donne un coup de pied, le Loup un coup de dent, le Bœuf un coup de corne.*

Voyez le Lion devenu vieux, Fable de la Fontaine,

eachée qui font l'ame & le ressort de la politique. Car, sans sortir des circonstances qui nous occupent, la prudence n'exigeoit-elle pas qu'ils employassent les moyens les plus propres à arrêter le cours de ces écrits ténébreux qu'enfante la fureur, que soutient la cabale, que la crédulité accrédite ? Un honnête homme voit trop manifestement que la passion les a dictés, pour y ajoûter foi ; j'en conviens : mais s'il ne croit pas tout, parce qu'il apperçoit des contradictions grossières dans les délateurs, quelquefois aussi il ne fait que penser, lorsqu'ils attestent unanimement des faits, quelque incroyables qu'ils paroissent. D'ailleurs le peuple se prévient aisément ; ce seroit le connoître bien peu que de le supposer capable de discerner les divers motifs qui peuvent animer les auteurs de ces productions furtives. Il les lit sans prévention, il les croit sans malice, & ne soupçonne pas même qu'on tende des pièges à sa crédulité dans des Livres qui se distribuent ouvertement sans que l'innocence réclame ou que l'autorité sévise. Il en doit résulter un préjudice réel, un tort considérable. Des accusations qui intéressent la réputation & l'honneur ne sauroient être indifférentes, sur-tout pour des Ministres de Jesus-Christ dont les travaux ne seront utiles à la Religion & au salut des ames, qu'autant qu'ils jouiront de l'estime & de la confiance du Public. Que falloit-il faire ? Ce que vous feriez, Monsieur, en pareil cas, ce que font tous ceux que l'envie, la haine, la malignité s'efforcent de décrier & de perdre. On se défend, on réfute la calomnie, on repousse l'outrage, le mensonge est confondu, l'opprobre le suit, la vérité paroît, elle triomphe ; l'ennemi rebuté du mauvais succès de son entreprise, n'ose faire de nouvelles tentatives ; il quitte la partie, la tranquillité & la gloire sont la récompense du vainqueur. Telle seroit peut-être aujourd'hui la situation des Jésuites, s'ils s'étoient mis sur la défensive dès les premiers coups qu'on leur a portés. Leurs réponses auroient rassuré leurs amis, les gens sensés démêleroit la ruse & l'injustice de leurs agresseurs, le peuple seroit détrompé, ils vivroient tranquilles. Qui doutera qu'ils n'eussent la liberté de se

disculper

disculper ? Refuse-t-on jamais à des accusés le droit de prouver leur innocence ?

J'en ai dit assez, Monsieur, pour que vous ne soyiez pas tenté de regarder le silence de la Société comme un trait de profonde politique : croirez-vous davantage que ce soit par humilité que ces bons Pères souffrent sans se plaindre ? Je ne l'imagine pas ; le préjugé est contre-eux, je n'entreprendrai point de le dissiper, ce seroit me faire l'Avocat d'une cause perduë. Je me contenterai de dire que s'ils ont cette vertu, elle leur sera bien méritoire devant Dieu ; car on ne les accuse pas de s'en faire honneur devant les hommes. Vous ne soupçonnerez pas non plus qu'ils ignorent tout ce qu'on écrit & dit contre-eux. Outre qu'ils sont assez répandus dans le monde pour savoir quelle est la matière ordinaire des entretiens, de fidèles amis (il n'est pas possible qu'ils n'en aient encore) leur rapportent ce qu'ils entendent dire. Des Brochures de toute couleur leur apprennent quels crimes on leur impute ; l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques suffiroit seul pour les en instruire, ce charitable inconnu se fait volontiers l'écho des injures dont on les accable.

Quelle raison ont-ils donc de n'opposer qu'une oisive patience à ce déchainement presque général, capable d'allarmer le plus intrépide Stoïcisme ? Les faits qu'on leur reproche sont-ils tellement constatés ; les preuves qu'on allègue, si lumineuses ; les plaintes qu'on forme si légitimes, qu'elles ne souffrent ni justification ni réplique ? C'est ce que penseront leurs ennemis. Pour moi, toujours en garde contre les préventions, je m'écarte de la multitude, dont le torrent entraîne le particulier, & lui ravit la liberté du suffrage. J'examine, je discute, je ne permets pas à la passion de tenir la balance, la raison seule doit être arbitre. Les Jésuites sont accusés d'altérer la pureté du dogme, & de renouveler des hérésies déjà prosrites. Le Père Berruyer, est un impie, ses ouvrages sont remplis des erreurs d'Arius, de Pélage, de Nestorius (*). C'est ce qu'à

(*) Le P. Berruyer convaincu d'Arianisme, de Pélagianisme &c. répété

répété cent & cent fois l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques. Mais je voudrois savoir sur quel fondement ce déclamateur fastidieux appuye cette sentence doctrinale ? Je lui suppose le mérite théologique de l'ancienne Sorbonne ; je veux qu'il ait lû & relû avec attention l'ouvrage qu'il censure, est-il en état de proconcer avec certitude ? Est-il sûr d'avoir faisi le sens véritable & naturel des propositions, de ne s'être pas mépris dans l'examen du Livre, dans la discussion des sentimens de l'Auteur ? S'il a pû se tromper dans l'intelligence des textes, prendre un sens étranger pour le véritable, il usurpe témérairement le droit de qualifier ce qu'il n'entend peut-être pas. Or, qu'il me dise en vertu de quoi son jugement seroit exempt d'erreur, par quelle raison il s'attribueroit une infailibilité qu'il refuse à l'Eglise sur le fait de l'Evêque d'Ypres ? Le fait du Père Berruyer n'est pas d'une autre nature. C'est ainsi que suivant ses propres principes ses décisions n'ont nulle valeur. Malgré cela des Frères tailleurs, des Sœurs Hospitalières, quelques Docteurs de la même trempe s'y soumettront plus volontiers qu'à des Constitutions Apostoliques. Pour moi j'en appelle au Pape, spécialement chargé de veiller au dépôt de la Foi. Que décide le Souverain Pontife dans son Bref du 17. Février 1758 ? que le Livre du Père Berruyer ne contient ni l'hérésie de Pélage, ni celle d'Arius, ni celle de Nestorius, puisqu'aucune des propositions qu'il renferme n'est condamnée comme hérétique. Voilà le Gazetteur en contradiction avec Rome ; & si une erreur foudroyée par le S. Siège, anathématisée par la plupart des Evêques du monde Chrétien, condamnée par les plus célèbres Universités de l'Europe, peut cependant être appelée un *fantôme* ; à plus forte raison me sera-t-il permis de donner ce nom à l'Arianisme, au Pélagianisme, au Nestorianisme du P. Berruyer.

On taxe encore les Jésuites d'être les corrupteurs de la Morale évangélique. Qu'en pensez-vous, Monsieur ? La Colombiere, Bourdalouë, Cheminai, Girout, La Rue, Bretonneau, Gaillard, Ségaud, prêchoient-ils la saine Morale, où ont-ils altéré l'Evangile & perverti les peuples ? Si leurs

successeurs

successeurs se sont détournés de la route que ceux-ci leur avoient tracée, que faut-il penser des Evêques qui non-seulement leur accordent les pouvoirs, mais les appellent pour remplir les Chaires de leurs Cathédrales, donner des Missions dans leurs Diocèses, former de jeunes Ecclésiastiques dans leurs Séminaires ? Comment justifier la conduite du Roi, qui choisit ordinairement dans ce Corps corrompu & corrompateur les Ministres qui doivent annoncer à sa Cour la divine parole ? La Famille Royale en honorant ces Pères de sa confiance, se livre donc à des prévaricateurs qui la conduisent & l'égareront dans la voye de la perdition ? A qui persuadera-t-on ces absurdités ? Quel souffle empesté veut ternir l'éclat des vertus les plus pures, en plaçant la séduction si près du Trône ?

Autre accusation. Les Jésuites sont des séditeux, des assassins de Roi. Leur pernicieuse doctrine, dont Bussembaum est l'interprète, tend à soulever les peuples, à les armer contre leurs légitimes Souverains. Le bel éloge, Monsieur, de la conduite que ces Pères tiennent en France ! Pour leur susciter une affaire, il faut chercher des coupables dans les pays étrangers ; ce n'est pas assez, il faut exhumer ceux qui vivoient il y a près d'un siècle. Que n'a point à craindre la Sorbonne, s'il vient en fantaisie de la juger ainsi sur la conduite de ses prédécesseurs ? Elle se rappelle avec amertume & avec horreur, ce jour où le prestige éteignant les lumières naturelles, ses Docteurs extraordinairement assemblés canonisèrent le Jacobin Jacques Clement, & procédèrent de concert à son apothéose. Cette démarche, toute fanatique, toute furieuse qu'elle est, ne diminuë rien de votre estime pour cette Faculté célèbre, aussi recommandable par la pureté de sa doctrine que par son attachement pour ses Souverains. Pourquoi l'erreur du Jésuite Allemand, quelque coupable qu'elle puisse être, vous seroit-elle abhorrer sa Compagnie ? Il y a cette différence que là c'étoit le Corps entier de la Sorbonne que l'esprit de vertige avoit saisi (*) ; ici c'est un particulier

(*) *Jean Potevin fut le seul Docteur qui s'opposa à l'entreprise monstrueuse de la Faculté.*

ticulier qui s'égare sur les pas de Jean Gerson & d'autres savans personnages : la faute est personnelle.

De plus, pourquoi ce Livre composé & imprimé pour la première fois en Allemagne, n'y a-t-il jamais causé la même rumeur, le même scandale qu'en France ? Ces peuples ont-ils moins d'affection que nous pour ceux qui les gouvernent ? Falloit-il attendre qu'on eût fait de ce dangereux ouvrage plus de vingt éditions pour découvrir le poison qu'il renferme ? N'étoit-ce pas s'opposer trop tard au mal qu'il pouvoit produire ? Par quelle indulgence a-t-on épargné les Auteurs qui ont été ses guides, dont il n'a fait qu'adopter la doctrine, & qu'il cite pour ses garants ? Tant que leurs Livres subsisteront, aura-t-on suffisamment pourvu à la conservation des Rois ? Quel nom faut-il donner à la fourberie de ceux qui, pour dénoncer le Livre du Casuiste Allemand, en ont supposé une édition récente, & n'ont pas eu honte d'adapter à de vieux exemplaires un nouveau frontispice (*) ? N'est-il pas possible de concilier l'honneur & la bonne foi avec la haine contre les Jésuites ? Une preuve du fait suffit pour les laver. L'éducation de la plus grande partie de la Noblesse de France leur est confiée. L'illustre jeunesse qui sort de leurs mains remplit les premières places de l'Etat, à la Cour, à l'Armée, dans l'Episcopat, dans la Robe, leurs Elèves manquent-ils d'attachement pour leur Maître ? Elevés dans les principes de la Morale exécrationnelle dont il s'agit ici, par quel enchantement sont-ils tout-à-coup transformés en Sujets soumis & fidèles ? Quel prestige les aveugle au point de livrer leurs enfans à des Maîtres perfides, dont ils ont connu par eux-mêmes la façon de penser, dont ils doivent nécessairement détester les dangereuses maximes ? Comment se fait-il que la Morale de la Société qu'on

dit
 (*) Le frontispice porte que la nouvelle édition a été faite en 1757 chez les frères de Tornes ; j'ai vu & lu une lettre de ces Libraires, par laquelle ils protestent qu'ils n'en ont aucune connoissance : quiconque voudra se convaincre de la vérité du fait, pourra s'adresser à eux.

dît être si redoutable aux Rois, est haïe (*) de ceux qui osent attenter à leur personne sacrée ? Ne faut-il pas conclure que ces monstres pratiquent la Morale contraire ? Qu'on étouffe la moindre semence d'une doctrine que l'humanité & le Christianisme abhorrent, c'est très-bien fait ; mais que de prétendus zélateurs, sous prétexte de la poursuivre dans les autres, ne cherchent pas à l'établir & à l'accréditer. Tel est cependant le but que semble s'être proposé l'Auteur d'un Libelle, dont le titre seul est marqué au sceau de la plus noire calomnie (†). On proscriit avec raison quelques propositions ensevelies dans un in-folio poudreux, hérissé de passages & d'autorités, écrit dans une Langue que nos plus beaux esprits se font gloire d'ignorer. Quand flétrira-t-on de même un Livre répandu avec affectation, dans lequel on nous peint quantité de Monarques expirans sous les coups de leurs sujets, ou échappans avec peine à leurs complots abominables ? Les chefs de ces attentats sont des Religieux que le peuple est accoutumé de révéler pour leur savoir & leurs vertus. Si leur crime n'est pas toujours heureux, il demeure souvent impuni, presque jamais il n'est suivi de remords. Ne diroit-on pas que l'Auteur veut familiariser les esprits à des forfaits qui devoient être inouis, & paroître incroyables ? Qui s'avisera jamais pour inspirer l'horreur du libertinage, de placer sous les yeux de son Lecteur des tableaux lubriques, des intrigues d'amour habilement conduites, & couronnées par le succès, des maximes appuyées du témoignage & confirmées par l'exemple de quelques personnages qui, s'ils ne sont pas vertueux, passent du moins pour tels auprès de la plupart des hommes ? C'est ainsi que s'y prend l'Auteur pour faire détester le Régicide. Son Livre est aussi capable d'échauffer l'imagination d'un scélérat, que l'autre seroit capable de la salir.

Je
(*) Voyez le Procès de Damiens. Réponse au 226 interrogat.

(†) Les Jésuites atteints & convaincus du crime de lèse-Majesté.

Je ne m'amuserai point, Monsieur, à examiner si la Société aspire, comme quelques fots le publient, à la Monarchie universelle. La fable de Nicolas I., les soixante mille hommes à ses ordres, les millions dans ses coffres sont des impostures avérées, qui couvriroient de honte un honnête homme qui les auroient fabriquées, si de pareilles impostures n'étoient pas essentiellement incompatibles avec la probité. Ne puis-je pas mettre dans la même classe ces prétendus empoisonnemens, qui enlèvent au Parti ses plus opiniâtres défenseurs, ou ses protecteurs les plus décidés ? Peu d'Appellans ont vécu jusqu'ici un siècle entier. L'étonnante merveille ? Les Jésuites en sont-ils responsables ? L'appel après tout n'est pas un bail de vie. La haine contre ces Pères ne donne point droit à l'immortalité. Les Cardinaux de Noailles, Archinto, d'Atalaia ; les Evêques de Senez, d'Auxerre, de Luçon paroîtront à quiconque avoir fourni leur carrière. Leur mort ne doit sembler prématurée qu'à ceux qui sont heureusement parvenus au même âge ; eh combien de ces partisans réels d'une hérésie imaginaire sont cassés de vieillesse ! Est-il si rare de trouver des Appellans décrépits & imbécilles ?

Les Jésuites pourroient, à mon avis, justifier leur théâtre avec le même avantage. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que non-seulement l'étude de la Religion & des Belles-Lettres, mais encore la danse, la déclamation, & tout ce qui concerne les talens extérieurs entrent dans le plan de l'éducation de la jeunesse. Il faut cultiver l'esprit & former le corps. Un jeune homme entrant dans le monde se rendroit ridicule, à coup sûr, s'il ne savoit qu'expliquer les tropes & les figures, en donner des définitions exactes, placer à propos une sentence de Cyrus ou d'Horace ; on exige qu'il se présente avec grace, qu'il ait une contenance aisée & naturelle, également éloignée de la gravité pedantesque, & du léger papillonage. C'est dans cette vûe que les parens donnent des Maîtres de danse à leurs enfans. Mille occasions se présentent dans le cours de la vie, où l'art de bien dire trouve sa place. Dans la Chaire, au Barreau, en plusieurs autres circonstances on a lieu d'en faire usage. L'action ne contribue pas

pas peu au succès d'un Orateur. Quintilien ne craint pas d'assurer qu'un discours médiocre soutenu par une déclamation mâle & animée, fera plus d'effet que le meilleur discours dépourvu de cet avantage (*). Ces divers motifs ont fait imaginer aux Jésuites un spectacle mêlé de danses & de déclamations, après lequel on distribue à l'esprit & à l'application les couronnes qu'ils méritent. L'âge le plus tendre est sensible à la gloire; la célébrité des récompenses pique l'émulation, & l'envie d'être applaudi fait germer les talens dans les uns, les perfectionne dans les autres. Les parens que la tendresse & la complaisance amènent à ces assemblées, partagent le succès de ceux auxquels ils s'intéressent; ils sont à portée de juger du progrès que font leurs enfans en tout genre; enfin, ils ne courent point risque d'être trompés, comme le sont tant de partisans de l'éducation particulière, qui bercés de l'espoir de trouver dans leur fils un phœnix, une merveille, ne voyent souvent au bout du compte qu'une plate effigie de *M. Jourdain* ou de *Thomas Diafoirus*.

Il faut bien que l'utilité de ces sortes d'exercices ait été généralement reconnue, puisque la méthode en a été adoptée par tous ceux qui s'appliquent à instruire la jeunesse. Les Bénédictins, les Barnabites, les Chanoines Réguliers, les Oratoriens ont sans scrupule suivi le même plan; les Collèges de l'Université, malgré les déclamations de *M. Rollin*, ne se sont point départis de cet ancien usage; nos ancêtres, aussi vertueux que nous, ne s'en formalisoient pas. Le Gazetier Ecclésiastique a-t-il bonne grace de crier au scandale, & d'affecter une délicatesse de conscience qui seroit mieux placée vis-à-vis d'autres objets? Des scènes clandestines, où la Religion & la pudeur sont offensées, dont il est le témoin & le panégyriste, mériteroient à plus juste titre son indignation.

Vous rappelez-vous, Monsieur, le badinage d'un Philosophe aimable, que l'on pressa de s'expliquer sur

(*) *Equidem vel mediocrem orationem commendatam verbis actionis affirmaverim plus habituram momenti quam optimam eandem illa destitutam.* Instit. Orat. lib. XI. cap. III.

sur l'ame & le langage des Bêtes : son système est moins un sentiment qu'il défend, qu'une critique fine & ingénieuse de la curiosité de ces esprits inquiets qui prétendent étendre la sphère de nos connoissances, & dérober à la nature tous ses secrets. Il suppose agréablement que les diables sont logés dans le corps des animaux, & n'est point embarrassé d'expliquer, dans cette hypothèse, cette espèce d'intelligence qu'on nomme instinct, ce langage qu'ils semblent avoir entre-eux, & qu'ils varient selon les divers besoins ou les différentes passions dont ils sont affectés. Le Gazetier, dont les idées sont aussi neuves que son style est léger, & ses parenthèses malignes, applique ce système aux Jésuites, & met dans le corps de chacun d'eux un diable en sentinelle (*). Vous conviendrez, avec moi, que si nous ne devenons pas meilleurs Chrétien par ce nouvel expédient, nous serons doublement coupables. On compte en France quatre mille Jésuites, voilà quatre mille diables de moins à nos trousses. Occupés à se retrancher dans leurs postes, à disputer le terrain aux Exorcistes, ceux-ci du moins nous laisseront en paix, & ne songeront guères à nous tenter. Joignez à cet avantage le plaisir d'apprendre bientôt que les Jésuites voltigent en l'air, grimpent au clocher, & marchent sur la tête, comme autrefois les Ursulines de Loudun. Je vous laisse à juger avec quel concours on ira voir leurs graves Paternités plus agiles que les danseurs de corde, faire des tours de passe-passe & des sauts périlleux. Tout cela arrivera, Monsieur, si l'esprit de mensonge n'étoit pas logé dans la tête du Gazetier lorsqu'il écrivoit sa feuille.

Je n'entrerai pas dans un plus long détail ; je m'écarterois de mon dessein, si je voulois répondre à tous les griefs qu'on reproche aux Jésuites. Je n'ai point entrepris leur apologie ; ils la feront bien sans moi, dès qu'ils voudront s'en donner la peine. On ne conteste pas que le grand nombre, parmi eux, n'ait beaucoup d'esprit. Et d'ailleurs qui n'en a pas, quand il s'agit de plaider sa cause ? La chaleur que met dans la dispute l'intérêt personnel,

(*) *Nouvelles Ecclésiastiques.*

fait imaginer des ressources & naître des faillies qui ne viendroient point à l'Avocat le plus habile. Il est vrai que la Société tâcheroit en vain de fermer la bouche à ses adversaires en réfutant leurs mensonges, en opposant à leurs injures des raisons solides. La Catholicité est son crime; tant qu'elle soutiendra la Religion, elle doit s'attendre à trouver dans eux des ennemis irréconciliables. Mais aussi les efforts de ceux-ci ne sont pas moins inutiles, s'ils se flattent de prouver qu'ils sont Catholiques, en découvrant dans les autres des traces d'Arianisme, de Nestorianisme, de Pélagianisme; & les Jésuites sont bien dans le cas de dire aux partisans de Saint-Cyran, ce que St. Jérôme écrivoit aux Disciples d'Origene. *A quoi bon ramasser tant de médisances & d'injures, & se déchaîner si fort contre les mœurs de ceux à la foi desquels vous ne pouvez résister? En serez-vous moins hérétiques, quand, sur votre parole, quelques personnes nous croiront des pécheurs? Votre bouche en sera-t-elle moins impie, lorsque vous aurez montré que nous avons quelque légère blessure à l'oreille? (*)*

Je supprime plusieurs autres réflexions qui trouveroient ici leur place naturelle, pour revenir à la question sur laquelle vous me demandez mon avis. Je ne l'ai point perduë de vue, & tout ce que j'ai dit servira à l'éclaircir. Je crois vous avoir clairement montré que si les Jésuites ne répondent point aux accusations intentées contre eux, ce n'est ni par politique, ni par humilité, ni parce qu'ils les ignorent, ni parce qu'ils manquent de raisons à opposer. Ce n'est donc & ce ne peut être que par une espèce d'insensibilité qui n'est point léthargie, puisque ce Corps est vigoureux & agissant; qui n'est point apathie, car si les passions chez eux n'étoient pas émuës, du moins le sentiment seroit effleuré;

c'est

(*) *Quid maledictorum pannos hinc inde consuitis? & eorum carpitis vitam quorum fidei resistere non valetis? nunc idcirco non estis vos haeretici, si nos quidam assertionem vestram crediderint esse peccatores, & os impietatis foedum non habebitis, si cicatricem posueritis in nostra aure monstrare? S. Hieron. Epist. 78. ad Pammach. & Marcel.*

c'est quelque chose de plus, que je ne puis mieux désigner qu'en lui donnant, dans un sens moral & figuré, le nom de *Ladverie*.

Je suis, &c.



Rudiment François ou de la Langue Française, à l'usage de la jeunesse des deux sexes. Il sert de clef au Latin & aux Langues étrangères; dédié au Duc de Bourgogne; il se vend 36 sols de France en brochure.

A B C Royal pour apprendre à lire par les sons sans épeler les voyelles; dédié au Duc de Berry, au Comte de Provence & au Comte d'Artois; il se vend 12 sols de France en brochure.

Traité des deux imperfections de la Langue Française avec le moyen d'indiquer la prononciation du François, sans toucher à l'orthographe; dédié aux mêmes Princes; le prix est de 12 sols de France broché.

Le tout imprimé nouvellement à Paris par Privilège du Roi. Ces trois Ouvrages se trouvent aussi à Nancy chez le Sr. Henry, Libraire du Palais, près la Porte Royale.

Ceux qui lui écriront auront à affranchir les ports de Lettres.

L'on trouve aussi chez le même Libraire le *Traité de la Confession générale*, par Dom Augustin Calmet, Abbé de Senones, imprimé à Nancy avec Privilège du Roi, à 20 sols de Lorraine en blanc ou broché.



Nous avons reçu un petit Imprimé contenant des *AVIS & Instructions sur la manière de se servir d'une Liqueur préparée pour fertiliser les Terres, les Vignes, les Arbres, &c.* Comme il nous paroît qu'on peut tirer beaucoup d'utilité de ces Instructions, nous les rapporterons le mois prochain.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. LA nouvelle de la victoire remportée le 13. Avril sur les Alliés à *Bergen*, fut apportée au Roi à *Versailles* le 17. par Mr. de *Chaulieu*, Aide-Major-Général du Corps d'Armée aux ordres du Duc de *Broglie*. Le 18. Leurs Majestés & la Famille Royale assistèrent dans la Chapelle du Château au *Te Deum* qui y fut chanté en actions de grâces. Le Roi n'a point tardé d'envoyer faire des complimens sur cette victoire à la Duchesse de *Broglie*, en lui témoignant combien il étoit satisfait de la prudente conduite du Duc son Epoux dans cette journée. Le 26. le Marquis de *Nicolai* arriva à *Choisy*, où étoit pour lors Sa Majesté, & lui présenta des Etendarts que le Régiment d'*Apchon*, Dragons, avoit enlevés le 19. aux Alliés. Le premier Mai, en conséquence des ordres du Roi, on chanta à *Paris* le *Te Deum* en l'Eglise Métropolitaine, auquel assistèrent le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps de Ville. A un feu d'artifice, d'un goût nouveau qui fut tiré le même jour, succéderent des distributions de pain, de vin & de viande au peuple, divers Orchestres dans les places publiques, des concerts & des illuminations dans toutes les rues. Voici la Lettre du Roi à ce sujet aux Vicaires Généraux de l'Archevêque de *Paris* qui demeure relégué.

Et c. Messieurs

Messieurs les Grands Vicaires de Paris. Les desirs d'assurer la tranquillité des Princes de l'Empire, mes Alliés, m'ayant déterminé à tenir pendant l'hiver une partie de mon Armée entre la Lahn & le Meyn, afin de protéger leurs Etats, dont la conservation m'est aussi chère que celle de mes propres Domaines, mes ennemis n'ont rien négligé pour déposter mes troupes d'une position si contraire à leurs projets. Pour qu'ils pussent les remplir, il falloit s'ouvrir les passages de la Fulde & de la Verra, gardés par les troupes d'Empire; après y avoir réussi, il ne leur restoit plus que de marcher sur les Quartiers, où ils comptoient trouver mes troupes dispersées; mais mon Cousin le Duc de Broglie, Lieutenant-Général de mes Armées, par une prévoyance & une célérité qu'on ne sauroit trop louer, les avoit déjà rassemblées à Bergen en avant de Francfort; il avoit ainsi prévenu le Prince Ferdinand de Brunswick, qui est arrivé à la tête de ce poste le 13. à huit heures du matin à la tête de quarante mille hommes. Il a fait ses dispositions à la faveur d'un rideau qui le couvroit; & enfin vers les dix heures ses troupes ont débouché sur Bergen, où commandoit mon Cousin le Prince de Camille de Lorraine, Lieutenant-Général de mes Armées. Les attaques des ennemis plusieurs fois redoublées ont été toujours repoussées avec la même vigueur. Mes troupes, dont la valeur a parfaitement répondu au courage & à l'intelligence de leurs Chefs, ont montré dans cette occasion leur intrépidité ordinaire & l'activité la plus grande; & l'ennemi, malgré la vivacité de sa nombreuse Artillerie, dont le feu continu a duré jusqu'à la nuit, s'est vu contraint à la retraite. Rapportons la gloire de cet heureux événement à qui elle appartient. C'est au Dieu des Armées, qui connoit la droiture de mon cœur & la justice de ma cause, que je dois ce nouvel avantage, & c'est pour lui en rendre des actions de grâces, que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le Te Deum dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris avec les solemnités requises, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait, Messieurs

des Princes &c. Juin 1759. 411
Messieurs les Grands Vicaires, en sa sainte garde
Ecrit à Versailles le 22. Avril 1759.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

En conséquence des intentions du Roi les Vicaires Généraux, savoir, Mr. Pierre-Herman, ancien Evêque de Quebec, & Mr. Regnaud, Archidiacre de Paris, ont donné le Mandement suivant.

Les Vicaires Généraux de Mgr. l'Illustissime & Révérendissime M. Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit &c. Aux Archiprêtres de Ste. Marie Madelaine & de St. Severin, & aux Doïens Ruraux de ce Diocèse, Salut en Nôtre-Seigneur.

Béni soit le Seigneur, qui dans une occasion infiniment intéressante pour nous, vient d'accorder aux armes de notre auguste Monarque, une preuve éclatante de sa protection, en le faisant triompher de ses ennemis.

L'Armée nombreuse & formidable, qui combattoit pour eux dans l'heureuse journée dont Sa Maj. veut que nous rendions au Tout-Puissant de publiques actions de grâces, sembloit leur répondre du succès de leurs efforts. Mais la résistance invincible que nos troupes lui ont opposée, & les avantages dont elle a été suivie, ont dû leur apprendre, que la multitude des Soldats ne décide pas toujours du fort des Batailles; que le Seigneur tient la victoire en sa main; qu'il la donne à qui il lui plaît, & que la force qui la remporte est une faveur du Ciel.

Nos ennemis, en nous attaquant à Bergen, se flattoient sans doute que leur grande supériorité les rendroit vainqueurs des François. L'événement les a dérompés; puisqu'après des pertes très-considérables ils ont été enfin forcés d'abandonner leur entreprîse, & de chercher leur salut dans la fuite & à la faveur des ténèbres de la nuit.

Quels éloges ne mérite pas un Chef habile & intrépide, qui a conduit une opération si impor-

tante, & qui a sù profiter des courts momens que l'activité & l'ardeur des ennemis n'ont pû lui dérober, pour assembler ses troupes, pour donner les ordres nécessaires dans des conjonctures si critiques, pour pourvoir à la défense des postes qu'il occupoit, & pour ôter à l'ennemi tous les moyens d'exécuter les pernicioeux desseins qu'il avoit conçus ! Quelle brillante suite d'actions avantageuses pour l'Etat, ne devons-nous pas attendre de ce Général, qui a reçu du Ciel en partage, l'*esprit de conseil & de force*, & qui réunit toutes les vertus d'un Héros Chrétien, toutes les qualités d'un grand Capitaine !

Mais dans la persuasion où nous sommes que la victoire, qui fait aujourd'hui le sujet de la joye publique, est un bienfait du Ciel ; empressez-vous de lui en rendre de solempnelles actions de graces, & par-là apprenons à nos ennemis mêmes, que nous n'attribuons nos avantages ni à notre force, ni à leur foiblesse ; mais *au Dieu des Armées, au Seigneur fort & puissant dans les combats*. A ces causes &c.

On devoit espérer d'autres événemens heureux d'un tel début de la campagne présente dans l'Empire, si les troupes des Cercles, sur lesquelles se dirigent les Alliés avec un Corps de Prussiens de l'Armée du Prince Henri, agissent avec cette force & cette prudence martiale dont elles ont un si bel exemple.

II. Un projet conçu & proposé par Mr. de Silhouette, Contrôleur Général des Finances, ayant été agité, il fut agréé le 17. Avril dans le Conseil du Roi. On manda en conséquence à *Versailles* les Fermiers Généraux auxquels on remit un Règlement dressé sur ce projet, qui contient les six articles que voici. I. Les revenus de chaque Fermier Général seront fixés à cent mille livres tous les ans, y compris l'intérêt de son fonds, qui consiste en un million de livres. II. Il sera créé sur les Fermes générales pour quatrevingts millions d'actions à cinq pour

des Princes &c. Juin 1759. 413

pour cent par an, chaque action de deux mille écus. III. On employera le bénéfice du surplus du produit des Fermes, partie au remboursement annuel des actions; le restant sera réparti aux Actionnaires. IV. On prendra ce paiement des actions des Fermes, une partie des effets royaux, annuités, billers d'amortissement & billers de Lotterie; le restant en argent comptant. V. Il sera nommé des Commissaires qui assisteront à la régie des Fermes générales, & en reg'leront les comptes chaque année. VI. Toutes les croupes des Fermiers (on entend par-là les pensions que chacun d'eux étoit obligé de faire pour l'intérêt accordé par Sa Majesté à différens particuliers) seront supprimés & abolis.

De ce Règlement il résulte que les Fermiers Généraux ne seront plus que Régisseurs des Finances, comme les Directeurs de la Compagnie des Indes en sont Directeurs. On ne payera les pensions qu'après la guerre, à l'exception de celles des Militaires, qui seront toujours acquittées en leur tems. Le même jour que le projet de Mr. Silhouette fut agréé, le Roi rendit deux Déclarations qui furent publiées dix jours après.

Par la première, Sa Majesté fait rentrer dans la classe des contribuables, pendant la durée de la guerre & pendant deux années après la conclusion de la Paix, ceux de ses sujets qui, nés taillables, se sont soustraits aux impositions par l'acquisition de différens Offices. Elle ordonne qu'à commencer du premier Octobre prochain toutes les exemptions de tailles, ustenciles & autres impositions qui se payent conjointement avec la taille, attribuées aux Offices de la Maison du Roi demeureront suspendues. Les exemptions accordées tant aux Officiers des Cours

Déclarations.

& des Compagnies supérieures, que des Bureaux des Finances, aux Officiers & Secrétaires de la Grande Chancellerie & des Chancelleries particulières des Cours supérieures, comme aussi celles qui ont été attribuées aux Officiers Militaires par l'Edit du mois de Novembre 1750, & par la Déclaration du 22. Janvier 1752, & celles dont les personnes qui servent dans les troupes de la Maison du Roi ont droit de jouir, ne seront point comprises dans cette suspension. Les Officiers dont Sa Majesté suspend les exemptions relativement à la taille & aux impositions qui y sont jointes, continueront de jouir des autres privilèges attachés à leurs offices. Le privilège accordé aux Bourgeois de Paris & de Lyon de faire valoir par leurs mains en exemption de taille le labourage d'une charrue, est pareillement suspendu pour le même espace de tems. Et pour ne pas laisser à la discrétion des Collecteurs la fixation des Quotes auxquelles les privilégiés, dont l'exemption est suspendue, doivent être taxés, Sa Maj. ordonne que les rôles des tailles seront distingués en deux chapitres. Le premier comprendra tous ces Privilégiés, lesquels seront imposés à la taille par les Intendants à proportion de leurs facultés, conformément à l'Edit du mois d'Août 1715. Le second comprendra tous les autres contribuables domiciliés dans les Paroisses, & dans un article séparé les Ecclésiastiques, les Gentilhommes & tous les Officiers dont les exemptions ne sont pas suspendues.

L'objet de la seconde Déclaration est d'annuler les dons & les pensions qui ont été obtenus sans titre légitime. Sa Majesté se croyant obligée de modérer son inclination bienfaisante par les égards de justice qu'elle doit aux besoins de ses peuples & de ses affaires, ordonne que tous ceux qui jouissent de dons, pensions, augmentations de pensions & gratifications annuelles, seront tenus de se pourvoir pardevant les Secrétaires d'Etat, chacun dans son département, comme aussi pardevant le Contrôleur-Général des Finances, pour en obtenir la confirmation sur l'examen qui en sera fait, & sur le compte qui en sera rendu au Roi. Pour cet effet, ils remettront une déclaration signée de leur main, qui contiendra le détail exact des grâces, honneurs & digni-

rés qu'ils ont reçus de Sa Majesté, des revenus & émolumens qui y sont attachés, en y joignant l'exposition des motifs sur lesquels ces graces leur ont été accordées. S'ils n'y satisfont pas dans le courant de la présente année, les dons, pensions & gratifications, dont ils jouissent, seront annullés sans retour. Ceux qui sont en mer, en Amérique ou dans les Indes Orientales, ont pour délai le terme de six mois après leur retour dans le Royaume. Les pensions des Princes du Sang, celles qui sont attribuées à l'Ordre de St. Louis, celles qui sont attachées aux différens Corps des troupes du Roi, celles qui appartiennent aux emplois de la Maison Militaire de Sa Majesté par forme d'appointemens & de supplément de solde, celles qui sont partie des attributions de charges de plusieurs Officiers des Cours supérieures, celles qui sont attachées aux Académies, Corps & Facultés d'étude établis dans cette Capitale, les pensions enfin de 600 livres & au-dessous, accordées aux Officiers de terre & de mer & à leurs veuves, ne seront point sujettes à cette révision. Le paiement de toutes les autres demeurera suspendu, jusqu'à ce que le Roi en ait ordonné la confirmation. Le fonds des pensions autres que celles des Princes du Sang, celles de l'Ordre de St. Louis & celles qui sont partie des appointemens ou attributions d'emplois, charges & offices, sera réduit désormais à la somme de trois millions; & jusqu'à ce que cette réduction soit effectuée, on n'accordera de nouvelles pensions en remplacement de celles qui sont éteintes, que jusqu'à concurrence de la moitié des pensions anciennes. Pour parvenir plus promptement à cette réduction, on diminuera proportionnellement les pensions de ceux qui auront obtenu du Roi quelques autres emplois, établissemens, graces, charges ou dignités; on n'obtiendra désormais aucune grace nouvelle qu'en produisant une déclaration de toutes les graces déjà obtenues, & un double de ces déclarations sera remis au Contrôleur-Général pour qu'il les fasse vérifier. Mais comme il est juste & nécessaire, sur-tout dans un tems de guerre, de récompenser les services présens, Sa Majesté ordonne que sur le montant des réductions & diminutions de pensions il sera réservé

annuels

annuellement un million au plus, pour être distribué en gratifications extraordinaires à ceux qui pourront les mériter : & afin que ces gratifications extraordinaires ne puissent pas être converties en gratifications ordinaires & annuelles, personne ne pourra être porté sur l'état de ces gratifications deux années de suite ; & on ne pourra jamais y être porté plus de trois fois.

Ces deux Déclarations ont été suivies de trois Arrêts du Conseil de la même date. Dans le premier le Roi déclare, qu'ayant fait examiner dans son Conseil les diverses économies & améliorations dont ses revenus sont susceptibles, Sa Maj. a reconnu que les Fermes étoient chargées envers des personnes inutiles à leur régie & à leur administration de pensions, dons, gratifications, parts & portions d'intérêts ; que ces abus, pros crits par les Ordonnances, offroient un moyen convenable de faire rentrer à son profit cette portion de l'aliénation de ses revenus, & de donner aux peuples la consolation de voir les impositions employées directement au service public. Sa Majesté ordonne en conséquence que toutes les pensions, dons, gratifications, bénéfices, émolumens, parts & portions d'intérêts, dont les Fermiers de ses Fermes & leurs Cautions seront chargés envers des personnes qui ne sont point employées à la régie & à l'administration des Fermes, seront anéantis, à commencer du premier de ce mois, & que depuis ce même jour les Fermiers du Roi & leurs Cautions seront tenus de compter au profit du Roi, indépendamment du prix de leurs baux, de la moitié des bénéfices & emolumens de ces Fermes, de quelque nature qu'ils puissent être, sans y comprendre néanmoins les intérêts des fonds qu'ils auront avancés, & qu'ils seront obligés de laisser entier dans les caisses des Fermes. Ces intérêts leur seront alloüés à raison de cinq pour cent par chaque année.

Dans le second Arrêt du Conseil, le Roi ordonne que quatre Commissaires, nommés par Sa Majesté, assisteront aux divers comités de la Ferme Générale & aux comptes qui seront arrêtés & rendus tous les six mois des six mois précédens ; que le droit de présence de chacun des Fermiers-Généraux sera
de

de 24 mille livres par an, & qu'ils auront de plus une gratification annuelle de 25 mille livres; que ces dépenses seront prélevées comme fraix de régie, avant que de compter le bénéfice net de l'exploitation, dont la moitié leur appartiendra, & l'autre moitié sera à la disposition de Sa Majesté. Il est défendu par le même Arrêt aux Fermiers-Généraux de s'arroger, sous aucun prétexte, des droits plus forts, & d'admettre dans leurs comptes d'autres fraix de régie que ceux dont l'état aura été approuvé par le Contrôleur-Général.

Le troisième des Arrêts porte création de 72 mille actions intéressées dans les Fermes Générales. Chaque action sera de mille livres, dont l'intérêt à cinq pour cent, exempt de toute retenue, sera acquité sur des coupons payables de six en six mois, & dont le premier paiement commencera au mois d'Octobre prochain. Ces 72 mille actions seront remboursées par l'adjudicataire du bail prochain des Fermes Générales, à raison de 12 mille actions par an. Indépendamment de l'intérêt de cinq pour cent, les actionnaires jouiront de la moitié du bénéfice que Sa Majesté s'est réservée sur le total des Fermes Générales, & ils en seront payés sur des dividendes particuliers, qui commenceront à courir du premier de ce mois. Les Actionnaires qui seront porteurs de 40 actions, pourront s'assembler tous les six mois à l'Hôtel de Ville, & nommer entre-eux deux Syndics pour assister à la reddition des comptes de la Ferme Générale. Le dividende du bénéfice, qui reviendra à chaque action, sera réglé par les Commissaires de Sa Majesté & par les Syndics des Actionnaires, en conséquence du procès verbal qui sera dressé de la balance des comptes des Fermes Générales: Et comme ces comptes sont nécessairement arriérés de six mois par la nature des objets qu'ils embrassent, le premier dividende ne pourra être fixé qu'à l'arrêté des comptes qui seront rendus dans le courant du mois de Mars de l'an 1760. Il ne sera donc payé qu'au mois d'Avril suivant, & ainsi de six en six mois jusqu'à la fin du bail. On formera une année commune sur le produit des trois années du bail actuel, pour constater le bénéfice des Actionnaires jusqu'au remboursement de leurs capitaux,

afin

afin de leur en tenir compte sur le même pied pendant le cours du bail prochain, durant lequel leur remboursement doit s'effectuer. L'acquisition des actions se fera chez le Garde du Trésor Royal, & le Bureau s'ouvrira le premier de Mai. Le dividende ne commencera à courir du premier de ce mois que pour ceux qui auront acquis des actions dans le courant du mois de Mai prochain. Pour les autres, le dividende n'aura cours que du jour qu'ils auront acquis des actions. L'intérêt de cinq pour cent courra du premier de ce mois en faveur de ceux qui auront acquis des actions dans le courant de Mai & de Juin, Toutes sortes de personnes pourront acquérir ces actions, même les étrangers non naturalisés.

Ces nouveaux arrangemens font bien de l'honneur à Mr. de Silhouette, Aussi a-t-il les acclamations du public en sa faveur. Les 72000 actions ont été promptement remplies; & le Roi a vû d'un coup entrer dans ses coffres 72 millions sans qu'il lui en coûte, & sans qu'il en coûte à ses peuples; Preuve bien claire que le Royaume est comme intarissable en ressources. Le système des Finances & le bon ordre que Mr. de Silhouette veut y établir, étant d'ailleurs ce où tendent ses vûës, il a déclaré aux Fermiers des Postes, qu'au lieu de 60 à 65 pour cent que leur rapportoit cette Ferme, il en réduisoit l'intérêt à quinze pour cent; ce qui mettroit le Roi en état de créer 28 mille actions semblables à celles qui viennent d'être créées sur le produit du bénéfice des Fermes générales, & feroit ainsi une nouvelle somme de 28 millions. Des personnes de rang intéressées dans cette Ferme, lui ayant représenté le désavantage qui en résulroit pour elles, il a fait valoir la nécessité de l'arrangement, & leur a répondu, qu'il ne pouvoit les favoriser, sans mettre

les

les particuliers dans le cas de prétendre à la même faveur.

Les affaires d'Allemagne où des troupes passent à la continuë pour y grossir les Armées du Roi, & celles des Escadres occupent sans cesse les Ministres. Celui de la Marine tient les esprits en suspens sur ses opérations prochaines. Beaucoup sont d'opinion qu'il a projeté une descente en *Angleterre*. Quoiqu'il en soit, l'armement général se continuë avec toute la diligence possible à *Brest*, à *Toulon* & autres Ports. Il y arrive journellement nombre de recrues & de Matelots, qu'on distribue sur les Vaisseaux de guerre afin d'en former les équipages ; & la résolution est qu'on prendra des troupes de terre au cas que celles de la Marine ne suffisent point pour compléter les soldats qu'on veut avoir sur chaque Vaisseau. Le Maréchal de Conflans & le Duc d'Aiguillon se rendent à *Brest*, le Maréchal de Thomond y vient pour commander sur la Côte, peut-être même l'embarquement qui paroît devoir se faire, & Mr. de Chevert se rend à *Dunkerque* pour commander en *Flandres* avec le Marquis de Voyer, Lieutenant-Général, le Comte de Lannion & le Marquis de Sugeac, Maréchaux de Camp. Le Prince de Croy, qui est arrivé à *Dunkerque*, y fait continuer les ouvrages du Port avec une vivacité qui promet qu'au mois d'Octobre prochain il pourra recevoir des Vaisseaux de 80 canons. Les troupes arrivent ; les Côtes se garnissent, & les Batteries en bon état peuvent donner à l'ennemi un accueil honnête, s'il se présente à quelqu'un des Ports. N'entrons dans aucun raisonnement, laissons la spéculation à qui la veut prendre. Des feuilles
de

de semaines de divers endroits présentent en tout genre des traits de réflexions de leurs Ecrivains. On les voit accueillis d'une espèce de public. Ils amusent la multitude. Bornons-nous à présenter les événemens & ce qui peut y conduire. Disons cependant, sur un bruit public, que l'Amiral Espagnol qui est à *Cadix* pourroit bien en partir bientôt avec nombre de Vaisseaux de Ligne pour *Gibraltar*, afin d'y notifier à l'Amiral Anglois, qu'il ait à faire sortir de la *Méditerranée* tous les Vaisseaux de sa Nation au-dessus du nombre de huit, stipulés par les derniers Traités entre les deux Cours, & qu'au défaut de se conformer à la notification, l'Amiral Espagnol étoit chargé de se joindre aux François & aux autres Vaisseaux qui se trouvent à *Carthagene*.

Les troupes du Roi qui étoient en *Corse*, & que d'autres ont relevées dans l'Isle, arriverent le 24. Avril à *Toulon*, à bord de 22 Bâtimens escortés par un Vaisseaux de guerre & trois Frégates. Toutes les Côtes de *Provence* se garnissent, comme les autres, de troupes, de Gardes-Côtes & de Milices.

Une Comete dont le célèbre Anglois, Chevalier *Newton*, avoit prédit le quatrième retour en 1759, a lieu. Elle parcourt le Tropique du Capricorne. Les Astronomes de Paris s'occupent tous les soirs à l'observer. Elle a aussi été observée en Angleterre par les Astronomes de Londres, moins resplendissante que trouble, fort grande, mais mal définie & assez perceptible à l'œil. En même tems que le Telescope la grossissoit, il l'obscurcissoit en quelque sorte. Le premier Mai elle a été reconnue n'être éloignée

des Princes &c. Juin 1759. 421

de la Terre que d'environ huit millions de lieues, qui font le quart de la distance qu'il y a du Globe terrestre au Soleil. On l'a vûe jusqu'au 23 qu'elle n'a plus été visible; mais au moyen d'instrumens astronomiques on peut la voir encore. Les trois premières apparitions de cette Comete qui attiré l'attention des Astronomes, se firent en 1531, 1607 & 1682; de sorte qu'elle employe l'espace de 77 ans ou à peu près à achever sa révolution. Celle-ci & une autre, dont la révolution est d'environ 575 ans, sont les seules dont le retour soit certain & marqué.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. Les Bills vont leur train au Parlement, dont la séparation ne paroît pas encore prochaine. Le public étranger s'intéressant peu sur ces sortes d'actes particuliers pour le Royaume, on croit devoir en passer le narré, pour l'arrêter à ce qu'il y a de plus remarquable. Savoir, à l'affaire des Vaisseaux Hollandois, saisis pendant le cours de cette guerre, qui continué à faire grand bruit parmi le peuple & les propriétaires des Bâtimens Corsaires; aux affaires d'Allemagne, & à celles qui regardent la guerre maritime avec la France. Quant aux premières, le Roi ayant fixé au 17. Avril une audience demandée par les trois Députés Hollandois que nous
avons

avons dit être partis de leur pays pour Londres, où ils sont arrivés, cette audience a eu lieu au jour marqué. Ils ont été introduits dans le Cabinet de Sa Majesté, & lui ont fait le Discours que voici.

Nous avons l'honneur, Sire, de présenter à Votre Majesté notre Lettre de créance de la part de Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux, nos Seigneurs & Maîtres. Votre Majesté verra par son contenu avec quelle ardeur L. H. P. désirent de cultiver de plus en plus l'amitié sincère qui a subsisté si long-tems entre les deux Nations, & qui est si nécessaire pour leur bien commun. Pussions-nous être assez heureux, en exécutant les ordres de nos Maîtres, pour pouvoir lever toutes les difficultés qui y ont malheureusement porté atteinte depuis quelque-tems & causé tant de préjudice aux principaux sujets de la République, qui par leur Commerce en font la force & l'appui!

Nous mettons toute notre confiance dans l'équité de Votre Majesté, laquelle la République respecte, & dans la bienveillance qu'elle a toujours témoignée pour un Etat qui n'a jamais cessé de s'intéresser à sa gloire, & qui garde les précieux dépôts que vient de laisser une Princesse si chère à Votre Majesté.

Remplis de cette confiance, nous osons nous flater que Votre Majesté daignera écouter nos justes demandes; & nous tâcherons, pendant le cours de notre Ministère, de mériter son approbation, & de resserrer les nœuds qui doivent unir à jamais les deux Nations.

Le Roi a répondu à ce Discours ce qui suit,

J'ai été, Messieurs, toujours porté pour la République, & je considère les Etats Généraux comme mes plus grands Amis. S'il est survenu quelques difficultés touchant le Commerce, il les faut considérer comme les suites d'une guerre que nous sommes obligés de soutenir contre la France. Vous pouvez assurer Leurs Hautes Puissances que je tâcherai de mon côté de faire lever ces obstacles; & je suis bien aise d'apprendre, Messieurs, que vous soyez venus ici avec la même intention.

Cette réponse du Roi devoit paroître aux Députés une espérance d'atteindre le but de leurs Principaux. Après l'avoir reçûe ils ont sollicité vivement la restitution de leurs Vaisseaux; mais ayant contre-eux Mr. Pitt, ils ne pouvoient se flater que bien foiblement de réussir. Ce Ministre est trop politique pour leur accorder une satisfaction qui lui aliéneroit l'esprit du peuple. Aussi est-ce sur sa parole que la plûpart des particuliers ont fait des armemens. On compte les prises Hollandoises à deux millions cinq cens mille livres sterlings, & les Françoises seulement à deux cens mille; & ceci disparoit vis-à-vis des captures faites à leur tour par les François sur les Anglois. On suppose la dépense des armemens en course à plus d'un million deux cens mille livres sterlings. Le peuple trouve de là qu'il est de belle équité de faire payer les Hollandois pour les François. Les délibérations ont roulé pendant un tems sur ce point; on a projeté de nouveaux réglemens pour les armemens en course; on a voulu ne plus donner de commission aux Navires d'un port moindre que de cent tonneaux, avec douze canons & 40 hommes d'équipage, en assurant aux Armateurs propriétaires & combattans le produit de leurs captures, sans autre charge que le dixième dû à l'Ami-

l'Amirauté. Mais on a crû devoir différer encore quelque-tems avant de prendre une résolution finale sur un tel article, qui conduiroit visiblement à une rupture certaine avec les Hollandois, dont les trois Députés sont retournés à *La Haye* peu satisfaits de leur commission, pour n'avoir pas eu jusqu'à présent le succès qu'ils en attendoient. On leur a remis un Mémoire pour servir de réponse au leur sur les affaires des prises, & sur un autre qu'ils ont présenté à la Cour ensuite d'instructions qu'ils avoient reçues des Etats Généraux, & dont voici la teneur:

Les affaires sont devenues plus intéressantes pour la République depuis votre départ. La Cour de France d'un côté nous a informés que le Prince Ferdinand de Brunswick, Commandant en chef de l'Armée des Alliés en Allemagne, avoit formé le dessein de faire une invasion hostile sur le territoire de l'Etat, & de s'emparer de *Nimègue* pour en faire une Place d'armes: Ce fait a été dit à Mr. de Berkenrode notré Ambassadeur à la Cour de France, par Mr. le Duc de Choiseuil; & Mr. le Comte d'Affry, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, nous a remis des preuves en main pour prouver ce fait. Une telle conduite de la part du Chef de l'Armée de Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne, nous rend les assurances d'amitié & de bienveillance de Sa Maj. Britannique suspectes & douteuses, & doit nous faire tenir sur nos gardes. D'un autre côté la nouvelle de la confiscation du Vaisseau l'Amérique, Cap. Ferret. . . . Le bien général voulant qu'on prévoye les moindres difficultes qui pourroient arrêter le cours de vos négociations, nous vous ordonnons de faire les représentations les plus vives à Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne sur le projet de l'Armée combinée, de faire une invasion sur le territoire de l'Etat, pour y occuper une de nos principales Places, dans le tems même que Sa Majesté Britannique nous donne les plus fortes assurances qu'elle

qu'elle est disposée à faire rétablir la bonne union entre-elle & la République. Faites sentir le ridicule d'une telle conduite, & le peu de foi que nous pouvons ajouter aux promesses les plus solennelles de Sa Maj. Britannique.

Quant à la confiscation du Vaisseau l'*Amérique*, comme les Marchands d'Amsterdam à qui le Vaisseau appartient, nous en ont écrit, & qu'ils se plaignent amèrement d'une telle confiscation, prenez les moyens de prévenir celle des autres Vaisseaux de nos Sujets. Expliquez-vous clairement, & dites au Roi & à ses Ministres, que la confirmation de la Sentence du 26. Février dernier ôteroit toute voye de conciliation, parce que nous ne pourrions nous dispenser d'accorder la protection que nous devons à nos Sujets. Exposez combien une telle démarche nous couteroit, & dites que rien ne pourroit nous paroître plus dur que d'en venir à de telles extrémités avec la Grande-Bretagne, avec qui la République souhaiteroit pouvoir vivre en bonne harmonie. Rappelez les griefs que nous avons soufferts depuis le commencement de la guerre, & exposez ce que nous avons fait pour faire cesser le mal & conserver la bonne intelligence entre les deux Nations. Nous vous le répétons encore ici. Ne négligez aucun des moyens que vous croirez propres à rétablir la bonne harmonie avec la Grande Bretagne. Mais surtout tâchez de sauver les Vaisseaux dont le commerce est légitime & conforme au Traité de 1674.

Ces instructions datées de *La Haye* du 21. Avril, annoncent également du ressentiment & de la résolution.

Quelles que soient les discussions présentes avec les Hollandois, il semble qu'on les regarde d'un œil indifférent, dans la pensée qu'ils n'oseront jamais rompre avec la Grande Bretagne. Cependant les armemens se pressent dans les différens Ports. Mais ils ne regardent que la France, & leurs possessions. Peut-être aussi l'Espagne, si cette Couronne veut empêcher

qu'on n'ait pas plus de Vaisseaux dans la Méditerranée que ceux dont on a fait mention. Ces armemens sont & seront toujours formidables suivant la liste des Vaisseaux qui sont en mer, & dans les Ports. Le *Royal George* de cent canons est destiné au Lord Anson; on le prépare à *Portsmouth*. On y acheve aussi le nouveau *Britannia* de même force, & il fera partie de la Flotte de cet Amiral, conjointement avec le *Sandwich* de 90. Les Vaisseaux de guerre qui sont à *Deptford*, *Woolwich* & *Chatam*, ont ordre de se rendre à *Portsmouth*, ou il y en a déjà au delà de trente autres. Le Lord Howe rassemblera ces forces avec le Lord Anson, & doit faire une diversion sur les Côtes de France. Plusieurs Vaisseaux, chargés de munitions de guerre & de bouche, ont mis à la voile de *St. Helene* pour *Loüisbourg* & *Hallifax*. Il est aussi parti un Convoi pour la *Virginie* & la *Caroline*, outre trois Bâtimens de la Compagnie des Indes avec le *Vengeur*, Vaisseau du Roi, qui les escorte jusqu'à une certaine hauteur.

Les prises récentes sont de sept Tartanes Françoises chargées de provisions pour *Minorque*, qu'un Vaisseau de guerre secondé d'un Armateur a enlevées dans la Méditerranée, & les a conduites à *Civitta-Vecchia*; de deux petits Armateurs de *Dunkerque* & d'un Navire Marchand de *Bordeaux* qui a dû se rendre après avoir perdu presque tout son équipage. Les Anglois comptent de leur côté avoir perdu aussi depuis peu sept Bâtimens dans les deux Mers.

Quant à la *Guadaloupe*, les troupes qui y ont fait une descente, ont rasé les fortifications de la Ville de *Basse-Terre*, & se sont embarquées

quées ensuite, laissant l'Isle aux François. Le Chef d'Escadre Moore, qui a fait cette expédition, s'est retiré avec deux mille hommes de moins qu'il n'avoit lors de la descente : ils ont été emportés par le fer, le feu & les maladies. On n'est pas fort content à *Londres* d'une telle entreprise ; & l'on y craint d'apprendre que d'autres méditées contre l'*Amérique* n'aient également un succès toujours défavantageux à la Couronne ; car il est très-difficile d'établir dans ce pays la même règle que les François y font observer. Chez eux tout homme en état de porter les armes est soldat volontaire pour la défense du pays. Au lieu que les Anglois verroient une espèce de mutinerie, même un soulèvement, si l'on vouloit seulement prendre le dixième homme. Un homme de recrue coûte six livres sterlings, & huit quel peu qu'il soit au fait de l'exercice militaire. Cependant l'on prépare à *Hallifax* beaucoup de Bâtimens, à bord desquels des troupes doivent être transportées au *Canada* par le fleuve de *St. Laurent* ; les Vaisseaux de guerre dans cette Contrée se munissent de vivres pour le tems qui sera employé à l'expédition ; & les troupes réglées quittent leurs quartiers, les unes pour s'embarquer, les autres pour agir sous les ordres des Généraux *Wolfe* & *Amherst*. Voilà les nouvelles de l'*Amérique*, avec cette ajoute apportée au Gouvernement, qu'une Flotte de Navires marchands François, partie de *St. Domingue* & du Cap François, s'étant séparée de l'escorte, avoit été attaquée par les Armateurs de la *Nouvelle-York*, & que seize de ces Navires leur sont tombés entre les mains, dont douze

ont été amenés dans le Port, les quatre autres s'étant échappés.

Les affaires d'Allemagne, comme on peut se le persuader, donnent lieu à de fréquens Conseils à *Kensington* en présence du Roi, & le Baron de Kniphausen, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Berlin, est souvent en conférence avec les principaux Ministres sur ce sujet. Des Lettres du Prince Ferdinand de Brunswick à Mr. Pitt occasionnent en particulier des entretiens au Ministère. Il demande un secours d'hommes & d'argent. Ce sont dix mille hommes, dit-il, qu'il lui faut encore, sans quoi ses efforts pourroient tous lui devenir aussi infructueux que sa tentative du 13. Avril contre les François à *Bergen*, dont il avoie l'échec qu'il y a reçu. Cependant ce Prince, dans sa relation à la Cour, n'y fait monter la perte qu'à 2337 hommes tant tués que blessés. Il y a néanmoins grande apparence qu'on n'enverra plus à l'Armée Alliée aucunes troupes de renfort : elles peuvent, dit-on, être employées ailleurs avec plus d'avantage pour la Nation en particulier, & pour les Alliés en général.

H O L L A N D E.

L'armement des 25 Vaisseaux que la République des Provinces Unies met en mer, est d'aurant plus pressé par les Députés commis à la Marine, que cette voye est regardée comme l'unique qui puisse obliger l'Angleterre à donner quelque satisfaction sur tant de griefs dont on a lieu de se plaindre. Cependant le Général *York*, Ministre de la Cour de Londres, ne néglige rien pour inspirer aux Membres du Gouver-

Gouvernement de la confiance dans le Ministère Britannique, & pour jeter des soupçons contre la France. Il leur a nié positivement le projet sur Nimègue. Mais la République ne prend point le change; on peut en juger par les instructions qu'elle a envoyées à ses Députés & que nous venons de rapporter, & par des démarches qui constatent qu'elle n'est pas desabusée sur ce point: car personne ne doute que l'avis que la Cour de France en a eu ne soit réel. On pourroit croire néanmoins ce projet formé par la seule politique, sans aucun dessein de l'exécuter, seulement pour causer de l'inquiétude à l'Etat, & le porter à l'augmentation dans ses troupes de terre, qui est l'objet d'un Parti Anglois qui subsiste dans les Provinces de l'Union.

Ce qui intéresse encore, c'est l'envoi à la Cour de Dannemarck de Mr. de la Calmette, Négociateur éclairé, sur-tout depuis qu'on a connoissance des instructions dont il a été chargé. Elles levent le doute dans lequel on pourroit croire les Puissances Maritimes sur la liberté de la mer. Voici la teneur de ces instructions.

La République se trouve dans la plus grande crise. D'un côté menacée par le voisinage des Armées étrangères, qui ont déjà enfreint la neutralité de son territoire, & entourée de l'autre par un nombre infini de Vaisseaux de guerre & d'Armateurs Anglois, qui courent sus à ses Vaisseaux, dont il se trouve un nombre très-considérable dans les Ports d'Angleterre & autres Etablissmens de cette même Couronne, elle ne fait à qui recourir pour prévenir les malheurs qui fondent sur elle de tous côtés. La sentence injuste rendue le 25. Février, met le comble à nos malheurs, Nous voudrions les parer,

& prévenir notre ruine totale, en nous mettant dans un bon état de défense. Mais que pouvons-nous faire seuls pour prévenir de tels malheurs, & assurer notre tranquillité ? Il faudroit trouver une Puissance dont les forces de terre & de mer, unies aux nôtres, fussent capables de faire impression sur mer & sur terre. Le dernier article ne nous inquiète pas tant que le premier. Outre les assurances réitérées que les Puissances belligérantes nous ont données, qu'il ne seroit porté aucune atteinte à la neutralité de notre territoire, nous pouvons remédier de nous-mêmes à l'inconvénient, par une augmentation raisonnable de nos troupes de terre. Comme nous sommes déterminés à nous tenir sur la défensive, il ne nous seroit pas difficile d'en venir à ce point. La navigation fait donc toute notre peine, & notre inquiétude, nous porte à vous recommander expressément de fonder le terrain à la Cour de Coppenhague, lorsque vous y serez arrivé, & de tâcher de découvrir quelle est la façon de penser de cette Cour dans les affaires présentes. Si elle étoit opposée à la nôtre, c'est-à-dire, si elle étoit dévouée à l'Angleterre (ce qu'on ne peut guères admettre) vous Mr. de la Calmette vous employerez vos bons offices pour apporter du changement dans cette façon de penser. Vous exposerez la conduite des Anglois envers les Vaisseaux neutres, & ferez un portrait simple & fidèle de leur façon d'agir. Si vous réussissez, vous insinuerez le triste état où est la République, & vous ferez connoître l'envie sincère qu'elle a de se fortifier, en faisant une Alliance défensive avec une Puissance neutre, dont les Vaisseaux sont également insultés. Vous ferez valoir une telle Alliance ; & comme nous comptons beaucoup sur votre zèle & votre capacité, nous nous en rapportons à vous.

On voit de-là que l'inquiétude des Etats Généraux ne porte plus uniquement sur la Navigation, mais qu'ils pourront se porter à des mesures vigoureuses, si les Anglois persistent à soutenir leurs procédés.

Le mariage du Prince de Nassau-Weylboung
avec

des Princes &c. Juin 1759. 431
avec la Princesse Caroline, n'a point encore
l'aveu préalable qui lui est nécessaire; ainsi cette
affaire pourra traîner encore en longueur.

Excepté la formation d'une Armée en *Flandres* aux ordres de Mr. de Chevert, & toutes les précautions que les François prennent pour les Côtes, le reste des Pays-Bas des deux Dominations ne fournit rien de fort intéressant.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

V I E N N E. I. Nous avons rapporté le mois passé une Ordonnance du Roi de France sur des Lettres Avocatoires, publiées par le Roi de Prusse contre les Généraux & Officiers des troupes Saxonnnes actuellement au service de ce Monarque en qualité d'auxiliaires. L'Impératrice-Reine Apostolique en a fait autant par une Déclaration solennelle, qui est une Pièce qu'on ne peut passer dans nos Journaux. La voici.

La Capitulation des troupes Saxonnnes & les fréquentes infractions que la Cour de Berlin y a faites elle-même, sont aussi notoires que l'invasion de la Saxe, & l'expulsion du Roi de Pologne de ses Etats héréditaires.

Les Officiers Saxons, réduits dans la captivité Prussienne & obligés la plupart à promettre par écrit & sur leur parole d'honneur de ne pas s'éloigner sans permission des endroits qui seroient fixés pour
leur

leur séjour, avoient sans doute lieu d'espérer avec confiance, que le Roi de Prusse rempliroit fidèlement la Capitulation qui les rendoit ses prisonniers, & qu'il leur accorderoit un traitement conforme aux règles de la guerre & de l'équité naturelle.

Or il est indubitable que ces règles obligent le vainqueur de fournir pour le compte des vaincus, aux Officiers reçus prisonniers par Capitulation, les nécessités de la vie au moins, si-non l'équivalent des appointemens attachés à leurs grades militaires.

Il est donc évident, que sans agir ouvertement contre le Droit des Gens, contre les coutumes de la guerre, reçus par toutes les Nations & contre une Capitulation dictée par lui-même, le Roi de Prusse ne pouvoit refuser la subsistance aux Officiers Saxons, si bien fondés à s'attendre à un traitement tout opposé à celui qu'ils ont éprouvé de la part d'un Prince qui avoit déclaré à la face de l'Univers, que la Saxe ne seroit jamais pour lui qu'un dépôt sacré. Ne devoient-ils pas de cette déclaration tirer la conséquence juste & naturelle, que Sa Majesté Prussienne ne voulant se rendre maître de la Saxe qu'à titre de dépôt, elle s'engageoit, sans plus avoir besoin de consulter à leur égard le Droit des Gens & les coutumes générales des Peuples, à assigner leurs subsistances sur les revenus considérables des Etats de leur Souverain.

Mais leur attente ayant été trompée au point, qu'on n'a pas fait la moindre attention à leurs demandes pressantes & réitérées, & qu'on a refusé à ces infortunés jusqu'aux besoins de la vie; ce refus ne détruisoit-il pas nécessairement toute obligation, qui résultoit de leurs engagements? Pouvoit-il leur rester des devoirs à remplir envers celui qui leur ôtoit tous les moyens de vivre? Comment les Officiers Saxons auroient-ils pu se croire liés par une Capitulation, dont le vainqueur ne remplissoit pas seulement les conditions, sans lesquelles il étoit moralement & physiquement impossible qu'elle subsistât? ou comment auroient-ils pu attribuer une force plus obligatoire à leur parole d'honneur, qu'à la Capitulation & aux usages généraux de la guerre?

Dans

Dans une situation pareille, que leur restoit-il à faire, si ce n'est de chercher leur subsistance ailleurs ou de se déterminer, en étouffant la voix de l'honneur, de la conscience & de la Religion, & en se couvrant de l'opprobre du parjure & de la félonie, à se mettre au service de Prusse, pour aller porter les armes contre leur Prince naturel & contre leur Patrie ?

Autant ce dernier parti révolta la juste délicatesse de leurs sentimens, autant le premier, pour lequel ils se déterminèrent enfin, fut involontaire; & si l'on ne suppose pas que le Roi de Prusse a tacitement consenti à la résolution forcée qu'ils prirent, comment ce Prince pourra-t-il, après avoir de son propre mouvement invalidé l'obligation qu'ils s'étoient imposée par leur parole d'honneur, éviter que le Public impartial ne lui impute, dès le moment de la signature de la Capitulation de *Lilienstein*, l'intention de la violer en tout sens, même envers tout le Corps des Officiers Saxons, & d'employer contre-eux la force & la violence, au cas qu'ils ne voulussent pas se prêter à tout ce qu'on exigeroit d'eux ?

En considérant ces circonstances, Sa Majesté l'Impératrice-Reine a crû non-seulement que l'humanité exigeoit d'elle de s'intéresser au sort de ces infortunés; mais que les devoirs d'Amie & d'Alliée de Sa Majesté Polonoise, l'estime dûë par amis & ennemis à des Militaires aussi fidèles à leur honneur qu'à leur Maître, l'autorisoient à les recevoir dans ses Etats héréditaires. & à leur faire fournir la subsistance jusqu'à ce qu'ils rentrassent alors dans leur paye ordinaire en se placant dans les troupes Saxonnnes, qu'on rassembloit alors pour former ce Corps d'Infanterie, qui, en conséquence des arrangemens pris avec Sa Maj. Très-Christienne, joignit ensuite l'Armée Françoisse en qualité d'Auxiliaire, & donna les preuves de la valeur la plus distinguée.

Ce n'est, peut-être, que cet événement qui a déterminé la Cour de Berlin à publier sa Déclaration en forme de Lettre Avocatoire. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est qu'elle n'a paru qu'au mois de Décembre de l'année dernière. On y reproche aux Officiers Saxons d'avoir manqué à leur pa-
role

role d'honneur, en les menaçant des peines les plus rigoureuses, au cas qu'ils tardent au-delà du terme prescrit, de venir se remettre au pouvoir du Roi de Prusse. Mais l'Impératrice-Reine espère que ce Prince reconnoîtra lui-même la nullité de ses prétendues Lettres Avocatoires, aussi-bien que de toutes les menaces qu'elles renferment, & que sur-tout il ne perdra pas de vûe les égards dûs à l'Etat Militaire. Les Officiers de toutes les Nations ne pourroient qu'être sensiblement touchés en voyant les autres Puissances forcées à établir un usage général sur l'exemple de la Cour de Berlin, & à réduire les Officiers faits prisonniers par Capitulation à la cruelle alternative, ou d'aller en parjures & couverts d'infamie porter les armes contre leur Patrie & contre leur Prince, ou de s'attendre de la part du vainqueur à la flétrissure la plus injuste & même à la perte de la vie.

Si cependant il arrivoit, contre toute attente, qu'on entreprît d'exécuter ces menaces, l'Impératrice-Reine ne sauroit, non-plus que ses Alliés, voir d'un œil indifférent maltraiter des Officiers pleins d'honneur, & dans ce cas elle se réserve le droit tôt ou tard de représailles, & de traiter de la même manière les Officiers du Roi de Prusse & ceux de ses Alliés.

C'est pour cet effet que Sa Majesté a ordonné de publier la présente Déclaration à son Armée, aussi-bien que dans les Pays conquis sur le Roi de Prusse, & de la faire insérer dans les Gazettes publiques.

Ces deux Pièces étant rapportées, il nous paroît inutile d'en faire autant d'une longue *Exposition imprimée des motifs de la conduite que les Officiers Saxons au service de France ont tenuë à l'égard du Roi de Prusse.* Pièce bien détaillée & qui ne laisse rien à désirer sur une pleine justification à leur égard. Les motifs s'en voyent clairement dans les deux que nous avons données.

II. La victoire que le Duc de Broglie a remportée

portée à *Bergen*, a répandu la joye à la Cour & à la Ville. Le Vicomte de Greaulme, Ajudant Général de l'Armée du *Meyn*, en apporta la nouvelle à Leurs Majestés Impériales dans la nuit du 18. au 19. Avril. La promptitude, la prudence & la valeur avec lesquelles Mr. de Broglie a disposé & rempli cette glorieuse journée, ont bien ajouté à l'estime que Leurs Maj. Imp. avoient de ce Général, pour la grande réputation qu'il s'étoit déjà acquise en Allemagne. L'extrême différence qu'un événement contraire auroit produit dans l'Empire, n'a pas manqué d'être bien considérée à la Cour; elle y a fait toute l'impression qu'elle mérite. Le Vicomte de Greaulme, qui fut des mieux reçu à son arrivée à *Vienne*, est retourné à son Armée. L'Impératrice-Reine lui a fait présent d'une riche bague de diamans. On aimeroit d'apprendre des Généraux Russes quelque chose qui fût semblable ou du moins qui approchât de ce qui s'est passé à *Bergen*. On l'espéreroit si leur entrée, soit dans le *Brandebourg*, soit dans la *Silésie* venoit une fois à s'effectuer. Mais il faut un concert d'opérations chez eux, comme chez les Généraux des autres Armées qui combatrent pour la cause commune; concert qui fut dérangé l'année dernière par la Bataille prématurée que le Général Fermer livra aux Prussiens près de *Zorndorff*; qui le fut encore l'année précédente par tout ce que l'on a vû & remarqué. Mais passons sur ces réflexions, & disons que le Général Baron de Tiller qui a été envoyé à *Petersbourg* en est de retour à *Vienne*, qu'il a eu audience de Leurs Majestés Impériales sur le succès de sa commission, laquelle consiste dans une répétition d'assurances à lui faites

faites par l'Impératrice de Russie, « Que «
 quoiqu'il arrive, elle persistera inébranlable-
 ment dans la résolution de remplir au pied «
 de la lettre les engagements contractés avec «
 ses Alliés. » Avant de passer aux Armées, il
 est à marquer pour nouvelle de mise, que la
 Cour vient de supprimer le Collège connu sous
 le nom de *Maréchalat du Pays*. A ce Collège
 on en substitué un autre, composé d'un Prési-
 dent, d'un Vice-Président & de dix-huit Asses-
 seurs. Celui de la Réprésentation est transfor-
 mé en un Tribunal qui a titre de *Régence de
 la Basse-Autriche*. Le Comte de Schrattenbach
 y préside comme Gouverneur, & les Barons de
 Managetta & de Beck en remplissent les fonc-
 tions de Vice-Gouverneur & de Chancelier.
 L'installation en est faite : Les Comtes de Bren-
 ner & de Pergen, Président & Vice-Président
 du Collège réformé, conservent leurs qualités
 & leurs pensions pendant leur vie.

B O H E M E.

Par une manœuvre concertée le Prince Henri
 de Prusse a percé de la *Saxe* dans ce Royaume
 le 15. Avril, & s'est porté jusqu'à *Commotau*
 dans le Cercle de *Sautz*. Le Corps considéra-
 ble de troupes, qu'on met à 30000 hommes &
 que ce Prince commande, a fait des marches
 forcées ; il attaqua le poste de *Sebastians Berg*,
 il franchit les abbatis, après que le peu de
 monde qui y étoit se fut bien défendu, & il
 replia les postes avancés des Autrichiens. La
 Cavalerie Prussienne ayant débouché en même-
 tems par les Bois dans la Plaine, elle prit à dos
 deux Bataillons des Régimens de *Königsfegg*
 &

& d'Andlau qui se replioient , leur causa quelque perte & en fit la plûpart prisonniers de guerre. Cette nouvelle irruption des Prussiens en Boheme fut suivie immédiatement de deux autres, l'une par *Aussig* & l'autre par *Töplitz*, dont ils ruinèrent une partie des magazins, & brulerent les Batteaux & les Ponts qui étoient sur l'*Elbe*. L'objet de cette excursion de l'ennemi ayant été ainsi rempli, ses différens Corps se remirent en marche & sont retournés en *Saxe*, mais forcé de le faire ; car pour l'arrêter le Maréchal de Daun, dont le quartier-général étoit encore à *Gitschin*, où nous le laissâmes le mois passé, avoit fait marcher des troupes dont les Prussiens n'attendirent point l'arrivée. Le Général de Neuhoff, Commandant à *Prague*, avoit pris de son côté des mesures qui mettoient cette Ville à l'abri de crainte. Enfin l'excursion des Prussiens n'a abouti qu'à faire nombre de malheureux, en ravageant le pays entre la *Saxe* & *Welwarn*, & en causant un dommage de plus de 200000 florins par la ruine des divers magazins sur lesquels ils sont tombés.

Pendant qu'ils entroient en Boheme, le Général Fouqué pénétoit avec un Corps jusqu'à *Troppau*, *Jagerndorff* & autres endroits. Le Marquis de Ville, Général de Cavalerie, qui commande dans ces quartiers, en prit sujet de se replier pour couvrir la *Moravie*, & s'est porté avec son Corps d'*Odrau* jusqu'à *Heidenpitsch*, entre *Hoff* & *Dorff-Teschen*. Le 21. (d'Avril) les Prussiens quitterent *Troppau* & autres endroits de la *Silesie-Autrichienne*, & se retirèrent sur *Nois*. Mr. de Ville les a fait poursuivre par un gros détachement, qui en a ramené une centaine de prisonniers & deux canons

canons qu'ils avoient abandonnés pour faciliter leur retraite. Les escarmouches, les patrouilles avoient lieu de part & d'autre dans ces circonstances. Le Maréchal de Daun n'a pû jusqu'au 28. mettre son Armée sous la toile, à cause des neiges & du mauvais tems. Il a cependant transporté le 26. son Quartier-Général de *Gitschin* à *Sobschitz* dans le Cercle de *Königsgratz*, s'approchant ainsi de *Trautenau*. L'Armée Prussienne ne faisoit dans les derniers jours du même mois aucun mouvement, le Roi tenoit toujours son Quartier-Général à *Landsbut*. Mais depuis le 8. Mai elles campent l'une & l'autre, ainsi que les Corps des Généraux de Ville & de Fouqué. Un Camp tracé entre *Schurz* & *Jaromirz* fut occupé dès le 2. par l'Armée Impériale & Royale, & le Quartier-Général fut établi dans le premier de ces endroits. Les Régimens aux ordres du Comte de Harsch, Général d'Infanterie, entrèrent en même-tems dans un Camp qui leur avoit été marqué, entre *Nachod* & *Neustadt*. Le Roi de Prusse menoit dans ces jours au Général Fouqué un renfort considérable qu'il avoit tiré de *Landsbut* & de *Franckenstein*; mais Sa Majesté a rebroussé chemin sans avoir rien entrepris contre le Général de Ville, & a fait rentrer ce renfort dans les endroits qu'ils occupoient auparavant.

Le 3. le Maréchal de Daun vint au Camp. L'Armée étoit en bataille, il la passa en revûe. Son Excellence la trouva dans le meilleur état possible. Elle fit le lendemain le tour du Camp & parcourut les environs. Le 5, le 6. & les jours suivans jusqu'au 12. que le Quartier-Général demouroit à *Schurz* & celui du Général
de

de Ville à *Hermanstadt*, il ne s'est rien passé, si ce n'est quelques escarmouches vers les postes avancés des deux Armées, de même que vers les Corps des Généraux de Ville & de Fouqué dans la *Silésie*, où il s'est fait des tentatives pour se surprendre, mais qui n'ont abouti qu'à des canonnades, à quelques morts, blessés & à des prisonniers de part d'autre.

ARMEES D'EMPIRE ET DES ALLIÉS.

L'Armée d'Empire commandée par le Prince de Deux-Ponts est en plein mouvement depuis les derniers jours du mois d'Avril. Ce Prince, après la victoire remportée par le Duc de Broglie, voulant vider le pays de *Fulde* des partis ennemis qui le parcouroient, a fait avancer un gros détachement vers la Ville de ce nom, commandé par le Baron de Veczei, Colonel du Régiment de *Sceczeni*. A son approche l'ennemi abandonna *Fulde*; on le poursuivit jusqu'à *Schlitz*; son arrière-garde fut atteinte, attaquée, dispersée, & l'on y fit prisonniers cinq Bas-Officiers & 27 Dragons Hessois. Les environs de *Fulde* étant ainsi abandonnés, le Prince de Deux-Ponts rassembla les troupes détachées dans ces Quarriers jusqu'à *Lichtenfels*, & les fit avancer à *Culmbach* & *Monchsberg*, où le Général *Haddick* prit son quartier. L'artillerie de réserve fut rassemblée à *Forcheim*, d'où une partie fut envoyée à *Culmbach*. Enfin l'Armée mise en mouvement, on traça pour toute l'Infanterie trois Camps différens, l'un à *Asch* aux ordres du Comte de Macquire, Lieutenant-Général; le second près de *Monchsberg* commandé par le Général *Haddick*, & le troisième

sième à *Stadt-Reinach*, dont le commandement fut confié au Prince de Bade-Durlach, Général d'Infanterie. En même-tems toute la Cavalerie cantonna dans les Villages les plus à portée pour la commodité des subsistances.

Le 2. Mai le Quartier-Général fut transporté de *Bamberg* à *Schleitz*, le 3. à *Costendorff* & le 4. à *Culmbach*. Pour couvrir cette position le Général de Kleefeld, qui avoit un Corps de troupes légères à *Hoff* y resta, le Général de Ried s'avança vers *Lichtenberg* & *Nordhalben*, & le Général Palfi, qui commande l'avant-garde, prit son Camp à *Birck*, en détachant divers petits Corps pour être averti des mouvemens de l'ennemi. Le Quartier-Général du Prince Ferdinand de Brunswich, commandant l'Armée des Alliés, étoit encore pour lors à *Ziegenhain*, mais il en avoit renvoyé les bagages à *Cassel*, & fait transporter à *Munden* des blessés de la journée de *Bergen*, de même que les malades. Ses postes avancés étoient à *Nieder-Aula* & à *Hirschfeld*.

Les troupes Prussiennes qui sont en *Saxe* se sont rassemblées près de *Zwickau* & *Reichenbach* sur les mouvemens de l'Armée de l'Empire. Elles ont poussé de-là de gros détachemens jusqu'à *Oelsnitz*, *Salbourg* & *Schleitz*. Tout ce qui en étoit à *Leypsig*, *Torgau* & dans les environs, s'est avancé à *Gera* & *Altenbourg*. Le Corps le plus considérable qui est aux ordres du Général Hullen, & qui a à sa suite un train de grosse artillerie & quantité de munitions, s'est porté par *Jena* & *Rudelstadt* sur *Saalfeld*, & le gros de l'Armée commandée par le Prince Henri avoit pour lors son Quartier-Général à *Zwickau*, occupant un Camp tracé sur le grand chemin

chemin entre cet endroit & *Reichenbach*. Ses malades & ses gros bagages restoient dans *Dresde*. De cette Capitale de la *Saxe*, ainsi que de *Leypsig*, le Prince Henri avoit tiré beaucoup de grosse artillerie, & fait mener quantité de chariots à son Camp. Ces dispositions annonçoient une marche prochaine. En effet ce Prince s'avança le 7. Mai avec son Armée, marchant en trois Colonnes, jusques aux frontières du Cercle de *Franconie*. Il séjourna le 8. à *Dalwitz* avec la Colonne qu'il menoit lui-même. Une autre que conduisoit le Lieutenant Général de *Finck*, se porta le même jour vers *Asch*, afin de persuader aux troupes de l'Empire qu'elle alloit se jeter sur *Egra*. Le Général *Macquire* qui étoit à *Asch*, se trouva en effet du côté d'*Egra*. Il fut attaqué, & en souffrit un échec. On le verra. Retournons à l'Armée du Prince de Deux-Ponts.

La Colonne Prussienne qui s'étoit poitée vers *Saalfeld*, a passé la rivière de la *Sala* près de *Saalfourg*. Le Général *Ried* en a pris occasion de se porter avec son Corps derrière *Nordhalden*, pour n'être pas enveloppé par différens détachemens. Il y fut aussi attaqué le 8., & forcé après un combat opiniâtre de se replier à *Steinwiesen*. On l'y attaqua derechef le 9., mais ayant été renforcé de quelques troupes, il repoussa l'ennemi & se soutint dans son poste jusqu'au soir, que craignant d'être pris en flanc, il fit sa retraite à *Waldenfeld*. Le gros de l'Armée du Prince Henri marcha le même jour sur *Hoff*, & força le Lieutenant-Général *Palfi*, qui avoit assemblé tout son Corps sur les hauteurs de *Birck*, de se retirer jusqu'à *Hornberg*. Sur ces entrefaites le Prince de Deux-

Ponts fit assembler toutes les troupes qui campent à *Steinach* & *Monchsberg* dans le Camp de *Culmbach* ; ce qui fut exécuté le 10. de grand matin. Le Général *Palfi* fut placé du côté de *Kupfersberg* & le Général *Ried* à *Steinach*. La Colonne Prussienne qui avoit campé à *Birck*, se porta jusqu'à *Gefrees* ; l'autre se campa près de *Cronach* aux ordres du Général *Knobloch*, qui fut de suite sommer la Ville de se rendre, ainsi que le Château de *Rosenberg* ; mais le Lieutenant Colonel *Buseck*, du Régiment de Deux-Ponts qui commande dans la Place, le refusa. La Place fut là-dessus canonnée, & le feu qui en parloit répondit vivement à celui des Prussiens.

Pendant ce mouvement un Corps de 12000 Hannovriens & Hessois, aux ordres du Prince héréditaire de *Brunswich*, pénétroit par *Fulde* dans le pays de *Wirtzbourg*. Le Colonel *Weczey*, qui avoit repoussé leur avant-garde, fut contraint, à l'approche de ce Corps, de se retirer de *Bischoffsheim* à *Neustadt*. Un tel changement porta le Général Commandant à abandonner sa position de *Culmbach*, pour ne pas se trouver entre deux feux. Il en fit décamper l'Armée le 11. à la pointe du jour, & marchant sur deux Colonnes, il entra dans un nouveau Camp tracé près de *Casendorff*, mais qu'il abandonna le lendemain pour se rendre à *Schleslitz*, & le 15. à *Bamberg*, où le Général *Pretlak*, qui occupoit avec trois Régimens de Cavalerie les postes de *Lichtenfels* & *Staffelstein*, entra en ligne. Le Général *Palfi* fut posté sur les hauteurs de *Schleslitz*, & le Général *Ried* à *Weismein*. Dans ce tems un détachement de Croates s'étant approché de la Ville de *Cronach*, surprit

surprit un poste des Alliés qu'il dispersa, & entra dans la Ville; ce qui termina l'attaque que le Général Knobloch des Prussiens y avoit mise; il décampa de devant cette Place & s'avança à Zeull, & Mr. d'Urff, Général des Hessois, s'en étant au contraire approché sous le canon avec un Corps nombreux; il dut se mettre à l'abri des volées qu'on lui lâcha, pour sommer le Lieutenant-Général Draxdorff qui y commande, de lui rendre la Ville. Un ferme refus l'obligea à retourner le lendemain à *Münningen*, d'où il étoit venu.

Le Prince Henri s'avançoit pour lors vers *Hohlfeld*. Un Corps de son Armée, fort de dix mille hommes, avoit attaqué le 8., ainsi qu'on l'a dit, le Général Macquire des Autrichiens, campé à *Asch*. Ce Général se défendit & se soutint dans son poste pendant toute la journée avec beaucoup de bravoure. La Cavalerie Prussienne fut repoussée par les Régimens de Vicux Modene & de Baraniay; mais l'ennemi se disposant à une nouvelle attaque avec une supériorité de forces trop grande, surtout en gros canons, le Général Macquire fut obligé de se replier par *Haslau* vers *Egra*. Son arrière-garde attaquée souffrit dans ces momens. Le Capitaine Löwenfeld des Grenadiers du Régiment de Salm; fut tué, & le Colonel Prince de Salm Salm, qui commandoit cette arrière-garde, étant tombé avec son cheval, fut fait prisonnier de guerre. La perte des Autrichiens, dans cette attaque, va à 300 hommes tués, blessés & prisonniers. Celle des Prussiens, qu'on ne divulgue point, ne va pas à beaucoup moins. Le Général Macquire demeura le 9. à *Egra*, mais voyant les Prussiens

se retirer du côté de *Hoff*, il en partit le 10. pour *Franckenkammer*, afin de regagner l'Armée.

C'étoit en vûë apparente de se joindre de son côté dans les environs de *Bamberg* au Corps du Général *Knobloch*, que le Prince *Henri*, en partant de *Bareith*, s'avançoit vers *Hohlfeld*. Cette marche engagea le Prince de Deux-Ponts à décamper le 14. Mai de *Bamberg* à passer la *Regnitz* & de prendre son Camp aux environs de *Hochstedt*, où il établit le Quartier-Général. Le Général *Kolb* est resté un jour de plus dans *Bamberg* avec un Corps, mais en étant sorti, les Prussiens y sont entrés le 16. & y étoient encore le 19. Le Général *Ried* s'est posté à *Seehoff*, & le Général *Palfi* s'est rendu vers *Forcheim*, dont on a d'abord renforcé la garnison.

Le 15. & le 16. l'Armée d'Empire demouroit fixée à *Hochstedt*. Le Colonel *Weczey* délogoit pour lors du pays de *Wirtzbourg* les partis des Alliés qui le parcouroient. Le Général *Macquire* étant parti le 11. avec le Corps à ses ordres de son Camp de *Franckenkammer*, un Corps de Prussiens commandés par le Général *Finck* l'a suivi & harcelé dans toute sa marche jusqu'à *Kemnat*, où s'étant avancé pour l'attaquer, Mr. de *Macquire* en partit le 12. avant le jour, faisant sa retraite sur *Wilzeck*, de-là vers *Bamberg*, puis à *Harsmanhoff*, ensuite à *Nuremberg*. Les Prussiens, après l'avoir beaucoup harcelé, sont retournés vers *Bareith* pour se rejoindre au Prince *Henri*. On a fait marcher de *Hochstedt* le Général *Augée* de *Wirtemberg* vers *Forcheim* pour couvrir le Pont sur

des Princes &c. Juin 1759. 445
sur la *Regnitz*, & on l'a renforcé par un gros détachement de Hussars.

Tels sont les principaux mouvemens qui se présentent à marquer jusqu'au 19. Mai de l'Armée d'Empire & de celle des Alliés. Les choses se préparent à nous en montrer bientôt de plus considérables. L'Armée du Roi Très-Chrétien, commandée par le Maréchal de Contades, montre aussi des mouvemens qui conduiront à des événemens de marque.

ARMÉE FRANCOISE.

Le gros de cette Armée avoit le 20. Mai son Quartier Général à *Mulheim*, vis-à-vis de *Cologne*. Les mouvemens qu'a fait faire le Duc de Broglie à la partie qui est à ses ordres sur le *Meyn*, après sa glorieuse journée de *Bergen*, ne sont pas considérables. Après avoir fait poursuivre suffisamment les Alliés vaincus, remis ses troupes en cantonnemens, pourvû à la conservation du grand magasin de *Friedberg*, fait d'autres arrangemens que dicte la prévoyance & la sagesse, il a fait travailler à quatorze Redoutes, lesquelles retranchent un Camp sous *Francfort* près du *Meyn*: car loin de regarder son ennemi comme dissipé, il se porte à tout ce qu'il y a de mieux, pour n'en pas être surpris, ni délogé de sa position, quel qu'événement qui arrive. Il peut maintenant tout attendre, & le tems se présente des opérations des Alliés contre l'Armée d'Empire, d'en voir bientôt de nouvelles de son côté, dirigées sur la grande Armée à la tête de laquelle est le Maréchal de Contades.

Malgré tous les soins que se donne le Duc de Broglie pour la guérison des Officiers & Soldats

bleslés, il en meurt chaque jour au-delà de quinze dans *Francfort*, soit pour avoir été trop long-tems exposés au froid & au vent, ou pour n'avoir pû être pansés à propos. Ce Seigneur dont on connoit la bonté de cœur a fait plus d'une fois la visite des Hôpitaux, & a paru fort content des attentions du Magistrat, qui pourvoit charitablement aux besoins de ces malheureuses victimes de la guerre. Mr. de Broglie conduisit le 18. Avril sur le champ de Bataille à *Bergen* le Prince Xavier de Saxe, qui étoit arrivé la veille de *Paris* à *Francfort*. Le Maréchal de Contades y arriva le 25, & deux jours après il est aussi allé voir le champ de Bataille; delà il s'est rendu à *Hanau*, ensuite à *Friedberg* & à *Giefen*, puis par *Cologne* à *Crevelt* où étoit son Quartier-Général. Le 8. Mai Mr. de Contades alla à *Wesel* & le 9. à *Dusseldorp*. Il a trouvé tous les quartiers de ses troupes en bon état, & se renforçant tous les jours par des Corps nombreux en Infanterie & en Cavalerie qui y arrivoient continuellement. Elles avoient commencé le 6. à se rassembler en différens Camps sur le *Rhin*, à *Calcar*, à *Burich*, *Dusseldorp* & *Deutz*, vis-à-vis de *Cologne*. La plus grande partie de la Cavalerie aux ordres du Duc de Brissac en avoit fait de même à *Arceen* sur la *Basse-Meuse*. Tous ces Camps ont été formés en peu de tems. Celui de *Calcar* a été commandé par Mr. de St. Pern, celui de *Burich* par le Duc de Chevreuse, & celui de *Deutz* par le Comte de Noailles, Lieutenans-Généraux. Ils sont tous levés à present. On a laissé 25000 hommes à la basse rive du *Rhin*. Il ne manquoit plus sur la fin de Mai à l'Armée que quelques Régimens de Cavalerie qu'on at-

tendoit

tendoit de France. La nombreuse Artillerie que le Maréchal de Contades y fait venir, semble annoncer une marche à faire de concert avec le Duc de Broglie, peut-être se prendra-t-elle vers la *Saxe*. Dans peu l'on en fera éclairci. Au reste on ne voit partout que les préparatifs les plus formidables pour rendre cette campagne aussi & même plus sanglante que les précédentes, puisque ce n'est, pour ainsi parler, que par le sang répandu & par la désolation des Pays qu'on peut parvenir à rétablir dans l'Allemagne la paix que le Roi de Prusse y a troublée.

L'irruption en *Franconie* du Prince Henri son Frere a étonné, la marche précipitée du Duc Ferdinand de Brunswick vers *Francfort* où il a trouvé le Duc de Broglie, a étonné aussi. Si cette irruption n'a pas eu pour le Prince Prussien le même sort que la marche du Prince de Brunswick, elle n'a cependant pas eu de quoi surprendre beaucoup. Le Duc Frederic de Deux-Ponts s'étoit pris à tems pour rassembler tous les Corps. Hors la nécessité où le Général Macquire a été de rétrograder, les Prussiens n'ont pas eu d'avantage sur lui. Le Duc a fait ses marches sans être entamé. *Bamberg* ne pouvant tenir, il y a fait entrer le Général Kolb, qui en a transporté les magasins, & détruit avant de se retirer de cette Ville, jusques aux restes des fourages qui ne méritoient pas le transport. On voit dans ce tems que la guerre est devenuë autant une école d'habileté que de bravoure. Tous les Généraux s'observent de près. Mais il faut en venir bientôt à des tentatives qui meneront loin.

Présente.



Présentement on recommence à parler des Russes , ou plutôt l'on continuë à parler de leur marche future en *Silesie* & dans le *Brandebourg*. Leurs préparatifs pour ces deux grands objets sont toujours les préparatifs dont on parle depuis si long-tems. Ils auront aussi bientôt un gros Corps de troupes en *Pomeranie*, si l'on dit juste. Enfin le Général Fermer paroît vouloir commander en personne l'Armée de sa Souveraine destinée pour la *Silesie*. Il étoit déjà le 3. de Mai avec un Corps de 30 mille hommes à *Poznanie*, c'est-à-dire, à trente lieues & plus de la *Vistule*, qu'il a fait passer à une partie de son Armée. Il faudra naturellement qu'il se mesure de nouveau avec le Général de Dohna ou autres des Prussiens, qui ne seront pas les derniers à reprendre le fil de leurs opérations militaires de ce côté-là, non plus qu'en *Pomeranie*, où les affaires de guerre reposoient encore chez les Suedois comme chez les Prussiens, fort avant dans le mois de Mai. Quelques petits coups de Partis ne méritent pas d'être mis en lice des opérations, puisqu'ils ne portent sur rien. Les Cosaques & les Calmoucs les ont faits avec les troupes légères Prussiennes.

Ces troupes , ainsi que toutes celles que le Roi de Prusse avoit fait entrer dans le *Mecklembourg*, quittent ce pays où ils ont porté par tout la désolation, pour s'assembler sous *Neuw-Stettin*. Le 8. Mai ils abandonnerent *Gustrow*. Renvoyons à un autre mois nos Lecteurs pour leur marquer les événemens qui pourront se
présenter

des Princes &c. Juin 1759. 449
présenter de leurs mouvemens & de ceux des
Russes.

Les derniers avis qu'on a des Armées dans l'Empire, sont que les Prussiens s'avancent vers *Wirzburg*, d'où le Prince-Evêque s'est retiré, pour se rendre, comme on l'assure, à la Cour de *Munich*; que le gros de l'Armée du Prince de Deux-Ponts étoit près de *Nuremberg*; que tout est en mouvement du côté de *Francfort*, où l'on s'attend à voir incessamment plusieurs Camps; que les troupes Françoises du *Bas-Rhin* étoient en mouvement depuis le 21. Mai pour se rendre à *Gießen*, où celles de la *Wetteravie* se rendront en même tems; que l'Armée a dû y être rassemblée le 31. pour se trouver le premier de ce mois de Juin forte de cent Batallions & cent Escadrons; qu'un Corps considérable aux ordres du Marquis d'Armentières restoit sur le *Bas-Rhin* pour la garde de ce Fleuve, dont les Places sont en bon état; que le Maréchal de Contades avoit transporté le 23. Mai son Quartier-Général de *Mulheim* à *Sigebourg*; & que d'un autre côté le Prince Ferdinand de Brunswick voyant la marche des François, a d'abord rappelé un détachement de 9000 hommes qu'il avoit envoyé en *Franconie* pour seconder les entreprises des Prussiens contre l'Armée de l'Empire.

B E R L I N.

Le Roi, qui juge à propos de se tenir jusqu'à un certain tems sur une ferme défensive en *Silésie*, a fait transporter dans la Ville de *Spandacs* les Officiers prisonniers qui étoient à *Berlin*. Voici comme Sa Majesté s'explique sur les motifs

motifs qui l'y ont portée, dans une Lettre qu'elle a envoyée à ses Ministres dans les Cours étrangères.

Il est connu dans toute l'Europe que j'ai procuré à tous les Officiers prisonniers de guerre, tant Suedois que François, Autrichiens, & en dernier lieu Russiens, toutes les commodités & tous les agrémens possibles, leur ayant permis pour cet effet de passer le tems de leur captivité dans ma Capitale. Cependant, comme quelques-uns d'entre-eux ont grossièrement abusé de la liberté qu'on leur a laissée, par des correspondances illicites, & par d'autres menées qui n'ont pu que me déplaire; je me suis vu obligé de les transférer tous ensemble dans la Ville de Spandau, qu'il ne faut point confondre avec la Forteresse de ce nom, qui en est tout-à-fait séparée, & où ils jouiront de la même aisance qu'à Berlin. Mais ils seront observés de plus près. C'est une résolution à laquelle personne ne pourra trouver à redire. Le Droit des Gens, aussi bien que l'exemple des Puissances qui se sont liguées contre moi, m'y autorisent suffisamment, la Cour de Vienne n'ayant permis à aucun de mes Officiers qui sont tombés entre ses mains d'aller à Vienne, celle de Russie en ayant même envoyé quelques-uns à Casan. Cependant comme mes ennemis ne laissent échapper aucune occasion pour envénimer toutes mes démarches les plus innocentes, j'ai crû devoir vous informer des raisons qui m'ont porté à faire ce changement à l'égard des Officiers prisonniers. Le 28. Avril 1759.

On n'avoit cependant rien entendu dans le public de ce dont Sa Majesté Prussienne taxe les Officiers ses prisonniers. Quoiqu'il en soit, l'on ne peut qu'observer ici qu'elle ne fait nulle mention

des Princes &c. Juin 1759. 451

mention dans la Lettre des Officiers Saxons qui étoient aussi ses prisonniers. Elle convient, sans doute, qu'ils n'ont pas été traités si généreusement que les autres ; ou peut-être qu'elle ne les tient plus pour de vrais prisonniers de guerre

R A T I S B O N N E.

Le Conseil Aulique continué d'insister sur l'exécution de ses Mandemens. Il n'en paroît pas moins de trois à la fois, datés, l'un du 9. Février dernier, les deux autres des premier & 8. du mois suivant, mais qui tendent tous au même but. C'est d'enjoindre à plusieurs Villes Impériales & à quelques Pays dépendans de la Noblesse immédiate, de faire afficher les Avocatoires émanés contre la Cour Electorale de Hanover & ses adhérens. Quelques Etats se sont hâtés de déférer à ses Arrêts ; la plupart ont différé ou refusé d'y obéir.

Dans la dernière Assemblée de la Diète il a été résolu que la somme de cinquante mille florins, qui a fait le total du fond actuellement en caisse, seroit payée sans délai à l'ordre du Prince de Deux-Ponts. Le 6. Mai il est sorti de la Chancellerie privée du Prince de la Tour & Taxis un Mémoire en date du 25. Avril, servant de réponse à celui communiqué par le Baron de Wulcknitz les 12. & 13. Mars à l'occasion des attentats commis contre le droit des Postes du Landgrave de Hesse. Ce Mémoire contient en substance, qu'il ne s'agissoit point ici de l'intérêt particulier du Prince de la Tour, mais qu'il étoit question des droits du Chef Suprême de l'Empire, desquels dépendoient uniquement la sûreté & le maintien du commerce

merce entre les Etats du Corps Germanique & les Puissances étrangères; que le Prince n'avoit pû agir que conformément aux Loix & Constitutions de l'Allemagne, remplir les devoirs que lui imposoit l'obligation du Fief des Postes dont sa Maison étoit en possession depuis le règne de l'Empereur Mathias; qu'il avoit été autorisé à établir de nouveaux Bureaux par Ordonnances expresses, émanées du Trône depuis l'an 1660, & si souvent réitérées dans la succession des tems; que pour mettre ces faits en évidence, on se proposoit de les constater aux yeux du public par des Actes, dont l'authenticité n'admettoit aucun doute; qu'en un mot les Bureaux, contre lesquels on se récrioit, n'étoient point des établissemens particuliers & arbitraires, mais des Bureaux de Postes Impériales & de l'Empire, & que le Prince se voyoit contraint de protester contre toute dénomination différente, ou contre toute autre interprétation qu'on pourroit leur donner.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les Pays du NORD, depuis le mois dernier.

DANNEMARC. Mr. Bosc de la Calmette, Envoyé Extraordinaire des Etats-Généraux des Provinces-Unies, arriva le 21. Avril à *Copenhague*, & le 27. il eut sa premiere audience du Roi, à qui il remit ses Lettres de créance. Depuis ce jour on n'a encore rien appris des démarches qu'il doit avoir faites
sur

sur l'objet des instructions dont il est chargé. Depuis un an & demi que Mr. Coeymans son prédécesseur est mort, les Etats-Généraux n'avoient point eu de Ministre en cette Cour.

Trois Vaisseaux de guerre ont mis à la voile sur la fin d'Avril, l'un pour les *Indes-Orientales*, le second pour la *Méditerranée*, & le troisième pour la mer de *Gascogne*, afin de protéger la navigation des sujets dans ces parages. Divers autres Vaisseaux de guerre mouillent à la rade de *Copenhague*, dont deux avec une Frégate n'attendent qu'un vent favorable pour se rendre à *Fleckeroe*, où ils prendront sous leur convoi & escorteront les Navires Marchands aux différens lieux de leur destination : car on ne peut pas se précautionner trop contre les Corsaires Anglois. Les plaintes portées à la Cour Britannique de l'enlèvement qu'ils ont fait de plusieurs Vaisseaux Marchands Danois, demeurent jusqu'à présent sans effet. Cependant les Négocians veulent se promettre beaucoup de l'équité des Tribunaux supérieurs de la Grande-Bretagne. Ils se flattent que la restitution de leurs Navires emmenés & détenus dans les Ports d'Angleterre ne tardera pas à s'effectuer. D'ailleurs, comme le cas pourroit tomber que des Marchands de la *Norwegue*, nommément ceux qui ne commercent qu'en Bois & Poissons, fussent peu en état d'entreprendre & de poursuivre un appel en Justice, dont les fraix surpasseroient leurs facultés ; le Roi, pour empêcher que l'avidité des Corsaires ne profite de l'impuissance de ses sujets, s'est déterminé à subvenir aux dépens nécessaires de la procédure en faveur de ceux de *Norwegue*, qui, ayant fait de leurs Bois & de leurs Poissons

un commerce naturel & licite , ont eu leurs Bâtimens enlevés & condamnés en première instance.

Les troupes cantonnées depuis plusieurs mois dans le *Holstein* , demeurent dans la position qu'elles y ont prise. Le Roi fait état de s'y rendre dans les premiers jours du présent mois de Juin pour en faire la visite.

S U E D E.

Les ordres de la Cour sont donnés de recommencer sans plus de délai les opérations guerrières dans la *Pomeranie*. Le Général de *Lantingshausen* , qui y commandoit l'Armée du Roi , en revient pour prendre possession du Gouvernement de *Stockholm* auquel Sa Majesté l'a nommé ; & le Général *Hamilton* est venu se justifier d'accusations formées contre sa personne. Taxé de mauvaise conduite dans le Commandement des troupes , il crut devoir s'en démettre ; mais présentement qu'il s'est purgé , il se croit en droit de le répéter. S'il ne l'obtient pas & que le Général de *Lieven* n'y soit pas nommé , on s'attend d'y voir placé Mr. d'*Erenschwerdt* , comme le plus ancien des Généraux.

On tient des Vaisseaux prêts à faire voile de *Gottenbourg*.

L'affaire des criminels qui ont soulevé les *Dalécarliens* , n'est pas encore finie.

R U S S I E.

Le 16. Avril le Sénat de *Petersbourg* rendit publique un Manifeste auquel on ne s'attendoit pas , les Souverains n'étant nullement comptables

bles au public de la conduite qu'ils tiennent envers leurs sujets criminels. Ce Manifeste, signé de la main de l'Impératrice, porte la condamnation du ci-devant Chancelier Comte de Bestuchef-Rumin, criminel d'Etat, mais heureux criminel, par l'excès de bonté de l'Impératrice, dont il a mis l'indulgence à une si haute épreuve. On va le voir dans la Pièce publiée, & dont voici la traduction.

*N*OUS ELISABETH premiere, par la grace de Dieu, Impératrice & Souveraine de toutes les Russies, s'avoir faisons à tous & un chacun. Il y a déjà quelque-tems que le public est instruit qu'en déposillant de tous ses Emplois & dignités le ci-devant Chancelier Bestuchef-Rumin, & en établissant auprès de Nous une Commission judiciaire pour examiner sa conduite, cette disgrâce étoit fondée sur un motif non moins important que celui de leze-Majesté.

Long-tems après que ses crimes furent connus & constatés, avant même que nous ne prissions le parti de la rigueur, si incompatible avec notre grandeur d'ame naturelle & notre penchant pour la clémence, Nous avons moins cherché à approfondir l'énormité de ses actions par l'examen des Juges commis à cet effet, qu'à le faire rentrer en lui-même, & à lui inspirer un juste repentir, qui Nous portât à user d'indulgence envers lui sans blesser la justice.

Il n'ignoroit pas que Nous n'exigions rien de plus qu'un aveu de ses crimes. La sévérité si tempérée de son arrêt, sa détention dans son Hôtel propre, au lieu d'une étroite prison destinée aux malfaiteurs, & la pleine jouissance qu'il eut de

tous ses biens, ne sont que de trop fortes preuves pour qu'il n'ait pas été convaincu de cette vérité. En un mot, la Commission établie à son sujet, rendoit bien plutôt à recevoir de sa bouche une confession volontaire de ce dont il s'étoit rendu coupable, qu'à la lui arracher de force par les tourmens en usage, & dont il ne sauroit se plaindre d'avoir fait la moindre expérience.

Mais de même qu'il n'a répondu que par des traits d'ingratitude à nos témoignages de bonté dont il étoit si peu digne, & à nos bienfaits par une négligence totale de la fidélité & de la soumission qu'il Nous devoit en qualité de sujet : de même il a opposé pendant le tems de son arrêt une opiniâtreté inouïe à la modération & aux ménagemens que l'on avoit pour sa personne, jusques-là qu'il attendoit bien moins de notre grandeur d'ame & de son repentir d'être absous de ses crimes, qu'il ne comptoit échapper aux peines y attachées, à la faveur de ses honteuses menées & intrigues, qui ont excité notre juste indignation.

Lorsqu'il subit ses premiers interrogatoires, & qu'on lui défendit, sous peine de la vie, d'en révéler jamais aucune des particularités à qui que ce pût être, dans ce tems-là même il trouva moyen, non-seulement de divulguer par écrit tous les points sur lesquels il présumoit qu'il seroit interrogé ; mais même de demander plusieurs fois aux autres ce qu'ils auroient à répondre en pareils cas.

Il en est de même du reste qu'il a voulu cacher par une obstination si extrême, que quand il prononça ces épouvantables parjures, en prenant à témoins le Corps & le Sang de notre Rédempteur, qu'il n'avoit rien de plus à dire que ce qu'il

AVOIT

avoit dit. On trouva des Lettres écrites de sa propre main, où il avertissoit ses affidés de nier de la même manière dans leurs interrogatoires qu'ils eussent servi d'instrumens dans le cas dont il s'agissoit, & dont il avoit soutenu la négative par serment. Malgré cela, les écrits de sa main & autres preuves de conviction, contre lesquelles il n'avoit plus d'exception à faire, si non d'implorer notre clémence, ont mis au jour ce qu'aucune raison ou persuasion n'avoient pû tirer de son opiniâtreté.

Ce fut au moyen de ces preuves & d'autres démonstrations incontestables, que l'on parvint à le convaincre 1. Qu'il s'étoit ingéré, contre notre volonté, de nombre d'affaires qui n'étoient point de sa compétence; qu'il avoit tâché d'étendre son autorité par toutes sortes de voyes illicites, non dans l'intention de redoubler de zèle pour notre service à proportion de son assiduité aux fonctions des emplois dont il étoit chargé; mais dans la seule vûe de satisfaire son orgueil & son désir pour la domination. 2. Qu'au lieu de s'empresser à obéir avec la ponctualité requise aux ordres particuliers & exprès qu'il recevoit de notre part, il faisoit joier clandestinement tous les ressorts possibles, afin d'en empêcher l'exécution, dès-lors qu'elle tendoit à contrecarrer ses sentimens ambitieux. 3. Que dans les cas où il entrevoit quelque préjudice considérable & essentiel, tant pour notre intérêt en particulier que pour celui de l'Empire en général, loin de Nous en avertir, conformément aux obligations de son serment & à ses devoirs, il Nous le laissoit ignorer à dessein par un malicieux silence, fondé sur des vûes particulières. 4. Qu'il ne s'étoit fait aucun scrupule, quoiqu'en

blessant grièvement nôtre Majesté d'estimer ses propres Ordonnances comme plus importantes & plus efficaces que les nôtres ; de les publier sans Nous en donner des avis préalables, & de prétendre par-là s'ériger en Co-Régent de l'Etat. 5. Pouvons-Nous, sans quelque ressentiment, toucher ici, que ce Ministre infidèle, bouffi d'ambition, ait osé, indépendamment des affaires que l'on doit réputer pour objets de conséquence & nécessaires en tout sens, entreprendre par l'effet d'une inconsidérée & aveugle passion, de dénigrer dans notre esprit par des faussetés de toute espèce Leurs Alt. Imp. le Grand Duc notre cher Neveu & notre Successeur à l'Empire, ainsi que notre bien-aimée Nièce la Grande Duchesse de Russie ; pendant que d'un autre côté ce Ministre s'efforçoit par les plus odieuses insinuations de refroidir l'amour & de diminuer le respect qui Nous sont dûs de la part de Leurs Alt. ? Cependant, quoiqu'il n'ait pu parvenir à ses détestables fins, il ne s'en est point désisté, jusqu'à ce que ses procédés eussent entièrement épuisé notre patience.

De plus, on a trouvé parmi ses papiers un projet, dressé de sa propre main, dont le but & les arrangemens n'ont donné que trop clairement à connoître combien il étoit mal-intentionné pour notre personne, & peu satisfait de notre santé.

Il seroit superflu de détailler tous ses autres crimes & ses pratiques, aussi pernicieuses que secrettes, tandis que préférablement à suivre les mouvemens de notre indignation, & à proportionner la peine à leur énormité, Nous ne consultons que notre magnanimité & notre clémence ; puisqu'encore, au lieu du dernier supplice qu'il mérité,

des Princes &c. Juin 1759. 459

mérite, & dont il est jugé digne par l'examen des actes du procès, Nous Nous contentons uniquement de le bannir dans ses Terres & de l'y faire garder à vie, afin d'empêcher que d'autres ne se laissent prendre aux pièges de ce scélérat, qui a vieilli dans toutes les noirceurs de la méchanceté.

Tous les Biens, tant ceux qui lui appartiennent en propre, que ceux dont il jouit à titre de bienfaits reçus de notre générosité, tomberoient nécessairement au profit de notre Fisc, en punition de l'ingratitude que ce Ministre a témoignée pour nos grâces & nos faveurs : Néanmoins Nous voulons qu'après avoir acquitté les sommes considérables ajugées à nos Finances, il conserve la propriété & la jouissance de ses revenus. Nous permettons en outre à sa femme & à son fils de le suivre dans son bannissement, & d'y vivre en commun avec lui, ou de fixer leur domicile en quelque autre endroit à leur choix.

Donné à Petersbourg le 16. Avril 1759.
Signé, ELISABETH.

En conséquence de ce Manifeste, le Comte de Bestuchef fut conduit le 17. Avril sur ses Terres, où il se fit suivi de son épouse & de son fils, Gentilhomme actuel de la Chambre de Sa Majesté & Chevalier de l'Ordre de Newsky. Les autres personnes impliquées dans le cas du ci-devant Chancelier, ont aussi reçu chacune leur Sentence particulière. Le Général-Major Weinmar est condamné à commander dans quelque Place en Sibérie; Mr. Ahndorff, Chef-Héraut d'Armes, à remplir le poste de Conseiller à Ortenbourg; le Jouvaillier Bernardi à un bannissement dans le Royaume de Casan, avec une pension de trois cens roubles; & le nommé

Ganlar, Secrétaire du Comte de Bestuchef, à exercer la profession de Notaire dans la Capitale du Royaume d'*Astracan*.

Trouvera-t-on dans l'Histoire de ce siècle un exemple de si heureux coupables. Ne pourront-ils pas espérer le retour de la bienveillance de leur auguste Souveraine, par une juste application de leurs talens, après l'acte de douceur qu'on ne peut qu'admirer à leur égard ?

On attend avec impatience à la Cour la nouvelle de l'entrée des Armées Russiennes dans les Etats du Roi de Prusse. Le Général Fermer & les autres Généraux qui les commandent, ont un ordre positif d'agir avec une égale promptitude & vigueur, pour que le retour de la paix dans l'Empire d'Allemagne, soit l'ouvrage de la campagne qui s'ouvre actuellement de tous côtés. Reste à attendre l'exécution de ces ordres, & à voir le concert des opérations Russiennes, fort recommandé par la Cour, avec les Généraux des Hauts Alliés du Roi de Pologne Electeur de Saxe & du Corps Germanique. De gros trains d'artillerie doivent être embarqués présentement sur la *Narva* pour *Cronstadt*, d'où ils seront transportés à l'Armée de l'Impératrice.

P O L O G N E.

Il y avoit un bruit dans ce Royaume, que le Roi sollicitoit la République à prendre vengeance de l'irruption que le Roi de Prusse a faite en Pologne, & de l'atteinte qu'il a portée à la dignité de l'Ordre Equestre, par l'enlèvement qu'on a marqué du Prince de Sulkowski, emmené prisonnier à *Glogau*, comme taxé
d'avoir

d'avoit eu des intentions contraires au service de la Prusse, après que ses Terres furent pillées, & qu'on eut enlevé de ses maisons & de celles de ses Fermiers tout ce qui pouvoit en être emporté, quoiqu'il dût naturellement jouir de la neutralité qui l'autorisoit à vendre les fruits de ses terres aux acheteurs qu'il lui plairoit de préférer. Mais rien n'est plus faux que ce bruit. On sait assez que Sa Maj. Prussienne voudroit changer le théâtre de la guerre, mais la chose ne paroît guères devoir arriver. Les Polonois veulent demeurer dans la neutralité, & pour la faire respecter, il est de bien-séance qu'ils se tiennent sur un pied défensif.

De nouvelles menaces que fait à *Dresde* le Général Prussien qui y commande, de réduire en cendres les Fauxbourgs de cette Capitale de la Saxe qui subsistent encore, étonnent d'autant plus la Cour, que le Prince héréditaire qui y continuë sa résidence, a assuré ce Général qu'aucune Armée des Hauts-Alliés n'en entreprendroit le siège. Mais on devroit être fait à de pareilles menaces, & cependant n'en pas moins craindre l'exécution, par l'exemple frappant de ce qui est arrivé.

Nous n'avons pas encore marqué l'arrivée du Prince Charles de Pologne, l'un des fils du Roi, dans *Mittau*, Capitale du nouveau Duché auquel il a été appellé. Ce fut le 29. Mars qu'il y arriva de *Bialystock*. Un nombreux cortège, composé des Conseillers d'Etat, du Corps des Nobles & des Magistrats des principales Villes du Duché, alla recevoir ce Prince à une demie lieuë de chemin, avec toutes les marques imaginables de respect & de soumission. On s'étoit tellement étudié à rendre ce jour remarquable,

qu'il eût été difficile de rien ajouter de plus à la magnificence des préparatifs pour la réception de Son Alt. Royale. Elle fit son entrée au son des cloches, au bruit du canon & aux acclamations continuelles du peuple. Après avoir passé successivement sous divers Arcs-de-triomphe érigés à son honneur, au milieu de deux rangs de Bourgeois sous les armes, & entre une double haye de Marchands vêtus d'un uniforme de grand goût, & partagés en plusieurs Compagnies à pied & à cheval, elle descendit de carosse à l'Hôtel de Mr. Howen, Chancelier de la Cour, où les Conseillers d'Etat & les Magistrats des Villes eurent l'honneur de la féliciter sur son heureuse arrivée. Son Alt. Royale répondit aux complimens dans les termes les plus gracieux, & admit la Noblesse à lui baiser la main. Le soir il y eut dans toutes les rues de la Ville des illuminations & des feux de joye, qui durèrent pendant trois jours consécutifs avec un redoublement d'allégresse, tant les habitans ne pouvoient se laisser de témoigner le vrai contentement qu'ils ressentoient par la présence d'un Prince si estimable par ses rares qualités, & à qui ils avoient le bonheur de vouer leur amour & leur obéissance.

On apprend de *Constantinople*, qu'un des Interprètes du premier Secrétaire de l'Empire Ottoman, a été le 3. Avril chez le Chevalier de Vergennes, Ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur, pour s'éclaircir sur des mesures prises par l'Angleterre pour faire obstacle au Commerce des François dans le *Levant*. C'étoit-là une occasion pour Mr. de Vergennes de se porter, comme il a fait, à d'amples explications

explications au Ministère de la Porte, qui en a opiné que la Grande-Bretagne vouloit traiter le Commerce des Turcs sur le pied de celui de l'Amérique, & qu'elle tendoit à l'avoir exclusif. Sur-quoi l'Amiral de l'Empire Ottoman a proposé de donner des Lettres de mer du Sultan aux Navires marchands Européens destinés pour les Ports de Turquie, ou d'obliger au moins les Puissances Maritimes de l'Europe à une entière suspension de toutes hostilités dans les Mers où la Porte s'attribue la domination.

Il y a un nouveau Gouvernement à Constantinople qu'on ne peut que louer. Il est établi par Sa Hauteſſe, depuis son avènement au Trône Ottoman, presque tout différent de celui qui étoit sous les règnes de ses prédécesseurs. Par ce système, il y a défense expresse aux principaux Ministres de la Porte de recevoir désormais aucuns présens : car quiconque d'entre-eux seroit convaincu d'avoir accepté la moindre gratification, encourroit la peine de mort. D'ailleurs, le Grand Seigneur, pour prévenir les abus & les malversations qui pourroient se commettre au préjudice des sujets dans l'exercice des Emplois civils & militaires, épie de si près les démarches de ses Ministres, qu'il ne se passe rien dont il ne soit exactement instruit; ce qui met un frein à bien des écarts qui se commettoient.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en SUISSE, en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

ITALIE. NAPLES. C'est au moyen d'un plan de pacification qu'on assure arrangées les difficultés qui tôt ou tard auroient pû survenir dans cette Région. Suivant ce plan, tel qu'on le publie déjà, mais dont on ne peut jusqu'à présent fixer l'authenticité, le Roi des Deux-Siciles, à son avènement au Trône d'Espagne, céderoit 1°. au Prince Philippe-Antoine, son fils aîné, les Etats dont Sa Majesté est actuellement en possession. 2°. Le Roi de Sardaigne auroit le Marquisat de *Final*. 3°. Le *Milanez* seroit annexé aux Duchés de *Parme*, de *Plaisance* & de *Guastalla* en faveur de l'Infant Don Philippe, qui, en conséquence de cette réunion d'Etats, porteroit le titre de *Roi de Lombardie*. On trouveroit, hors d'un accord, dans ce plan une forte atteinte portée aux droits & aux intérêts de la Maison d'Autriche, à qui les Etats de *Parme* & de *Plaisance* étoient réversibles. Le Marquisat de *Final* au Roi de Sardaigne, seroit d'ailleurs pour les Genoïis le coup qu'ils ont paré dans les tems les plus critiques. A cette pacification supposée conclüe, il doit avoir suivi une triple Alliance entre la Cour de *Vienne* & celles de *Versailles* & de *Naples*. Quoiqu'il en soit, une révocation de rappel des Officiers des troupes de Sa Majesté Sicilienne, qui

qui servent dans les Armées de l'Impératrice-Reine, donne au moins lieu de supposer, qu'il règne aujourd'hui entre-elles une intelligence peu susceptible de ces difficultés & hostilités que l'on avoit à craindre.

Le séjour du Roi & de la Cour est à *Portici*, où les Couriers de *Madrid* viennent de tems à autre avec des nouvelles de l'état dans lequel se trouve le Roi Catholique, qui tient en balance le voyage de Sa Majesté en Espagne, pour lequel les préparatifs sont faits depuis quelques mois. Lorsqu'il aura lieu, Mr. de Pallavicini, Nonce Apostolique en sera, le Pape lui ayant accordé la permission d'accompagner le Roi dans ce voyage, & de résider à *Madrid* en la même qualité, Sa Maj. ayant pris possession du Trône après la mort du Roi d'Espagne.

Un des principaux habitans du *Mont-Liban*, leve actuellement à ses fraix, & pour le service du Roi, qui le lui a permis, un Régiment de sa Nation, descendu des anciens Grecs, & qui eut toujours la réputation d'être fort guerrière.

R O M E. La promotion des Cardinaux qu'on pensoit devoir se faire d'abord après les Fêtes de Pâques, est de nouveau différée, & l'on ne peut pénétrer pourquoi le Pape ne se déterminé point à y procéder, y ayant présentement vingt-un Chapeaux vacans dans le Sacré Collège. On prétend seulement que la liste des Nonces a été envoyée aux Cours. Cette liste paroît; mais on ne peut pas la donner pour bien certain.

En considération de la présente guerre le Pape a gratifié Mr. de Lubinski, nouvel Archevêque de Gnesne & Primat de Pologne, de
la

la moitié de ses Bulles, que Sa Sainteté lui a envoyées par un Exprès.

Le Bailli le Tonnelier de Breteuil, Ambassadeur ordinaire de l'Ordre de Malthe, fit le Dimanche 22. Avril son entrée publique à Rome avec beaucoup de pompe & de magnificence.

GENES. Les Galères de la République ont appareillé & portent des renforts dans l'Isle de *Corse*, d'où l'on apprend que la cherté des vivres regne fortement à la *Bastia*, depuis que les huit cens hommes de troupes Genoises ont échoué, comme on l'a marqué le mois dernier, dans leur entreprise contre le Fort de *Turiani*, & que les Mécontens empêchent le transport des denrées, ou interceptent les convois. L'on espère néanmoins de voir changer les affaires de face en *Corse*, à l'arrivée de dix-huit Bâtimens qui ont à bord des troupes Françoises sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre de 50 canons & de trois Frégates, lesquels s'y rendent de *Marseilles* : car ce n'est qu'un changement qui se fait de troupes dans cette Isle, le retour en France de celles qui y étoient, étant suivi du départ pour s'y rendre de celles dont nous faisons à présent mention. Le Sénat de *Genes* va de son côté envoyer aussi un nouveau Corps de troupes en *Corse*, pour tâcher si non d'éteindre, du moins d'y dompter en quelque sorte l'esprit de rébellion. Suivant le dernier avis qui en est venu, un détachement de 80 hommes des rebelles s'étant retranché à côté d'une Chapelle voisine de la *Bastia*, y a été investi & taillé en pièces depuis le premier jusqu'au dernier homme, sans avoir pû obtenir la vie sauve, quoiqu'ils se fussent rendus à la

la merci du vainqueur. C'est un coup de représailles à attendre en cas pareil.

S U I S S E.

Les différends qui regnoient entre le Prince-Abbé de Saint Gal & les sujets du Comté de *Toggenbourg*, tant Catholiques que Protestans, ont donné lieu à la tenuë d'une Diette à *Frauenfeld*, laquelle a duré deux mois. Il s'y est trouvé des Députés de la part des Cantons de *Zurich* & de *Berne*, de la part du Prince-Abbé & du pays de *Toggenbourg*. Deux objets intéressans pour la tranquillité du Prince-Abbé & de ses Etats, & qui pouvoient influer sur celle de la *Suisse*, formoient la matière qui devoient être traitée dans cette Assemblée.

Le premier de ces objets concernoit d'un côté les plaintes du Prince-Abbé contre ses sujets du *Toggenbourg* & de l'autre les griefs des *Toggenbourgeois* des deux Communions, qui prétendoient que leur Prince donnoit atteinte à leurs privilèges & immunités. Ces difficultés étoient ventillantes depuis 1719, époque d'un Traité déjà fait à *Frauenfeld*, mais qui les avoit à peine plâtrées. Le second objet regardoit le militaire & il étoit question d'ajouter à un Traité fait à ce sujet en 1755 ce qui n'y avoit pas été réglé, relativement sur tout à la charge de *Panner-Herr* (Banneret ou Enseigne du Pays) du *Toggenbourg* & aux emplois de Capitaines & Officiers de Milice, qui doivent être remplis avec parité & égalité par les sujets des deux Communions. Le premier article concernant les plaintes du Prince-Abbé & les griefs de ses sujets a été terminé par la médiation

tion amiable des Cantons de *Zurich* & de *Berne*. Ce que leurs Députés ont arrêté a déjà été ratifié par le Prince-Abbé. Le Conseil du Pays, appelé *Land-Rath* des deux Communions, l'a pareillement accepté & agréé unanimement. A l'égard du second article, relatif au militaire, réglé à cette Diète par les Députés de *Zurich*; *Berne* & *S. Gal* dans un Traité séparé, les Etats pacificateurs l'ont aussi déjà ratifié. Par-là cette sage & prudente Assemblée a dissipé pour toujours les sujets de discorde, qui depuis trente années menaçoient de troubler la paix dont la *Suisse* jouit.

ESPAGNE.

On ignore jusqu'à présent la vraie destination des forces navales que le Gouvernement a ordonné de mettre en état. Que ce soit pour tenir en respect quiconque voudroit insulter les Côtes du Royaume, ou pour se tenir avec celles de France, il en est que la Flotte Royale est composée des Vaisseaux dont voici la liste.

Le *Phenix* de 80 canons, commandé par Don Augustin Idiaquez, la *Princesse* de 70 canons par Don François-Marie Spinola, le *Ferme* de 70 par Don Joseph Saplain, l'*Europe* de 60 par Don Jean de Soto y Aquilar, le *Castille* de 60 par Don Joseph de la Somella, le *Conquerant* de 60 par le Marquis de Casinas, & la Frégate la *Venus* de 26 par Don Pierre Castrecon, armés à Cadix; le *Guerrier* de 70 par Don Ignace Salvaria, le *Diligent* de 70 par Don Manuel Guiriol, le *Glorieux*, de 70 par Don Joachim Gutiere, le *Monarque* de 70 par Don Barnabé Urcullo, le *Souverain* de 70 par Don Ignace de Bermu-

Bermudes, le *St. Philippe* de 70 par Don Joseph de St. Vincent, & la Fregate le *Lievre* de 26 par Don Martin de Lastaria, armés au Ferrol, le *Septentrion* de 70 par Don Isidore de Poffigo, la *Galice* de 70 par Don Jean-Antoine la Colona, le *Vainqueur* de 70 par Don François Tilly, le *Triomphant* de 70 par Don Charles de la Villa, l'*Athlante* de 70 par Don Antoine Valcafel, le *Terrible* de 70 par Don Jean-Ignace Ponce, & la Frégate la *Junon* de 26 par Don Emmanuel Guitarnante armés à Carthagene.

Le Roi périclité toujours dans un état de langueur, quoiqu'interrompu de tems à autre par quelques changemens plus ou moins favorables. Les Médecins n'appréhendent pas moins ces sortes d'interruptions que les effets de la fièvre continuë qui minent Sa Majesté. Comme sa maladie a mis présentement toute la Faculté en défaut, elle est abandonnée entre les mains de la Providence, à laquelle les prières publiques sont sans cesse adressées.

Des Lettres de *Gibraltar*, qu'on croit cependant exagérées, marquent que les Anglois se sont emparés récemment de trois Vaisseaux François revenans des *Indes Occidentales*, & ayant à bord des marchandises de grand prix, entre autres deux cens mille livres de Caffé, 600 tonneaux de Sucre & 150 quintaux d'Indigo. Elles ajoutent ces Lettres qu'un quatrième Navire, dont la cargaison surpassoit toutes les autres en richesses, avoit été conduit à *Lisbonne*, & qu'après la prise de ces quatre Bâtimens, jointe à celle de quatorze que l'on emmenoit à la *Nouvelle-York*, il ne restoit plus de la Flotte
Françoise

Françoise que six Vaisseaux de vingt-quatre dont elle étoit composée.

P O R T U G A L.

Un Vaisseau qui a mis à la voile pour Goa, a pris à bord plusieurs personnes qu'on y relegue, entre autres des Domestiques du ci-devant Duc d'Aveiro. Don Juan de Tavora a été transféré de *Chaves* au Fort de la *Junqueira*, où il est mort quatre prisonniers; & depuis le 10. Avril il n'y a plus de gardes aux portes des Hôtels des Comtes d'Obidos, de la Riviera, leurs personnes n'en demeurent pas moins transférées. Il n'y a au reste aucun changement dans la condition des Jésuites mis en détention; de sorte que la bruyante affaire qu'on leur a suscitée est au point d'un silence actuel. Les Nouvellistes passionnés en ressentent la mortification de ne pouvoir, du moins jusqu'à présent, plus rien ajouter aux traits qu'ils ont lâchés contre-eux. Il faut néanmoins que tout finisse; & de quelle manière que le tout finira, nos Journaux le rapporteront en toute fidélité.

Le Roi qui étoit revenu avec sa Cour de *Salva-Terra* à *Lisbonne*, est depuis le 24. Avril à *Mafra*, pour y jouir des agrémens de la saison. Les Princeses Infantes ont reçu les Bijoux qui leur avoient été légués par le Testament de la fûe Reine d'Espagne.

Un Navire de licence est arrivé de la *Baye de Tous les Saints* au Port de *Lisbonne*, chargé de 3800 rouleaux de Tabac, d'une grande quantité de Cuir & de cent-trente mille crusades en espèces.

Morts.

M O R T S.

Dame Camille de Barbarigo, Douairière de Baglioni, Cousine du Pape, est morte à *Venise* d'une attaque d'apoplexie.

La jeune Princesse Petrowna, fille du Successeur au Trône de Russie, est morte à *Petersbourg* dans la seconde année.

A *Oels* est mort dans la même tendre année le jeune Prince héréditaire de Wirtemberg-Oels.

Le Comte de Löwenwolde, ci-devant Grand Maréchal de la Couronne de Russie sous le précédent règne & exilé sous celui-ci en *Siberie*, y a fini ses tristes jours.

Messire Paul de la Roche-Aymon, Marquis de Saint Maixant, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Lieutenant-Général & Directeur en chef de l'Artillerie au Département de la Haute & Basse-Normandie, mourut à *Paris* le 22. Mars, âgé de 76 ans.

Le 2. Avril mourut à *Steinfurth*, Charlotte-Sophie-Louïse, née Princesse de Nassau &c. épouse du Comte régnant de Bentheim-Steinfurth. Cette Dame, décédée de la petite verole dans sa trentième année, étoit fille aînée de feu Frederic-Guillaume Prince régnant de Nassau-Siegen.

Nombre d'Officiers des deux partis qui se sont distingués à la Bataille de *Bergen*, sont morts de leurs blessures; dans le nombre est le brave Général de Diren qui y commandoit les Saxons. Ce Général, fort regretté, fut enterré le 26. à *Francfort* avec tous les honneurs militaires. Le

Le 19. du même mois est mort à *Verdun-sur-Meuse*, Mr. Sauvage, premier Archidiacre & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de cette Ville. Outre un goût décidé pour les Arts, qui lui étoit commun avec sa famille, il avoit trouvé le secret de transporter les Tableaux sur de nouveaux fonds. Les Journaux de Trévoux de Février 1755 & de Février 1756 ont fait mention de quelques-uns de ses chefs-d'œuvres en ce genre, qui font l'admiration des connoisseurs.

Mr. Joly de Choisi, Evêque de *Toulon*, est mort dans son Diocèse.

Le Général-Major de Broun, fils du feu Maréchal de ce nom, est mort à *Vienne* des suites de ses blessures.

Le Brigadier Général Forbes, Anglois, est mort à *Philadelphie*.

M A R I A G E S.

Charles Comte de Broglie, ci-devant Ambassadeur du Roi de France auprès du Roi & de la République de Pologne, épousa le 21. Mars à *Paris* Mlle. de Montmorency, fille du feu Prince de ce nom.

Don Antoine de Sampajo a épousé à *Lisbonne* la fille du Marquis de Carvalho.

Lancelot, Comte de Turpin de Crissé, Mestre de Camp d'un Régiment de Hussars de son nom, Brigadier des Armées de France, & Inspecteur-Général de Cavalerie & de Dragons, épousa en secondes noces le 21. Mars à *Paris*, Mademoiselle Marie-Constance de Löwendahl, fille du feu Maréchal de ce nom.

Le 31. du même mois le Comte de Merode, fils puiné du feu Maréchal Marquis de Westerloo, a épousé à *Bruxelles* la fille aînée du Prince de Rubempré & d'Everberghé.

Le Comte Frédéric de Bruhl, fils aîné du Comte de ce nom, premier Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, épousa à *Varsovie* la jeune Comtesse Potocka, fille du Palatin de Kiovie.

N A I S S A N C E S.

La nuit du 14. au 15. Mars la Sultane Favorite accoucha d'une Princesse à *Constantinople*.

Le 13. Avril la Princesse Royale & Electorale de Saxe mis un Prince au monde à *Dresde*. F I N.